Groupe de travail des Organisations de la société civile sur le suivi des ODD

Recover Better Support Fund

REVUE NATIONALE VOLONTAIRE SUR LES ODD - 2022

RAPPORT ALTERNATIF DE LA SOCIETE CIVILE
VERSION FINALE
AOUT 2022

<u>Photo 1</u> : Vue du présidium lors de la cérémonie d'ouverture de l'atelier en présence du Représentant du Ministère de l'Economie et Plan et de la Coopération, de la Coordinatrice du Groupe de la société civile sur le suivi des ODD et du Président du CONGAD

Table des matières

I- LE CONTEXTE DE LA REVUE VOLONTAIRE 4

II- METHODOLOGIE DE TRAVAIL DEVELOPPEE PAR LA SOCIETE CIVILE POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT ALTERANTIF.....5

III- LES RESULTATS DE L'OUTIL DE SUIVI CITOYEN 6

IV- ANALYSE CRITIQUE DES ODD RETENUS CETTE ANNEE ET DU THEME CENTRAL ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE 27

VI- LES MESSAGES ET LA DECLARATION FORMULES PAR LA SOCIETE CIVILE 55

VII- DES TEMOIGNAGES RECUEILLIS AUPRES DES PARTICIPANTS.....57

VIII- CONCLUSIONS.....61

L

<u>Photo 2</u> : Vue de la salle de l'atelier national de restitution

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANPECTP	Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits
CASE	Cadre harmonisé de suivi évaluation des politiques publiques
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement
CT	Collectivité territoriale
DGPPE	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques
FPT	Formation Professionnelle et Technique
LPSE	Lettre de Politique Sectorielle de L'Education
MEPC	Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence de l'Education et de la Formation
PSE	Plan Sénégal Emergent
RAC	Revue Annuelle Conjointe

I- LE CONTEXTE DE LA REVUE VOLONTAIRE

En septembre 2015, la Communauté internationale a adopté un nouvel agenda pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici à l'horizon 2030. Au total, 17 objectifs, 169 cibles et près de 230 indicateurs de suivi, forment le cœur de cet agenda.

Le principe fondamental des ODD est de « ne laisser personne en rade » (« Leave No One Behind », en anglais) dans sa mise en œuvre et son suivi. Ce principe découle des recommandations des acteurs, notamment des organisations de la société civile pour exiger de leurs dirigeants qu'ils hissent les besoins et les intérêts des plus pauvres, marginalisés et défavorisés au rang de priorité du développement durable.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda et sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès.

Dans la lignée de son engagement international en faveur du développement durable et de sa mobilisation, le Sénégal s'est engagé à présenter un rapport sur la revue volontaire en 2018 devant le Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies.

Dans ce cadre, le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD), consortium national qui regroupe 178 ONG nationales, étrangères et internationales opérant dans différents secteurs du développement, s'est donné pour objectif de faire participer activement et efficacement la société civile à la revue volontaire sur le suivi des ODD au Sénégal.

Le CONGAD considère que la participation de la société civile ainsi que le dialogue social constituent des éléments clés d'une bonne gouvernance indispensable pour la réussite des objectifs globaux de développement durable et du renforcement de sa crédibilité.

A cet effet, la société civile s'est engagée dans un processus d'organisation et en Septembre 2017, le Groupe de Travail de la Société Civile a été mis en place pour aider à socialiser les ODD, à pouvoir comprendre et suivre les progrès réalisés dans les différents secteurs et domaines, évaluer les contraintes et formuler des propositions dans le sens de l'amélioration des approches, démarches, stratégies, politiques, programmes….

Le groupe est composé des réseaux thématiques du CONGAD, d'ONG, d'autres plateformes d'OSC (des OSC et plateformes d'OSC ont introduit des demandes pour intégrer le groupe). Il est ouvert aux structures de l'administration, aux collectivités locales et aux partenaires techniques et financiers. Le Groupe a une mission de dialogue, de mobilisation citoyenne, d'alerte, de veille et de plaidoyer pour l'atteinte des ODD en 2030. Il vise essentiellement à :

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des organisations de la société civile en vue de contribuer à l'atteinte des ODD en 2030
- Faciliter l'appropriation et le suivi des ODD par les OSC, les acteurs communautaires et les populations
- Mettre en place un dispositif de veille et de suivi citoyen pour une mise en œuvre efficiente des ODD à travers les politiques publiques aux niveaux national, sectoriel et local

- Assurer une représentation des organisations de la société civile dans les instances nationales et internationales de suivi des ODD
- Engager un plaidoyer pour la mobilisation de ressources et la mise en œuvre de stratégies efficientes pour l'atteinte des ODD et instaurer des débats ouverts en vue d'influencer les politiques publiques de développement
- Développer des synergies et des cadres de partenariat avec les autres acteurs institutionnels qui travaillent dans le cadre des ODD

Le fonctionnement du Groupe de travail repose sur les principes suivants : (i) L'engagement volontaire et la disponibilité. (ii) La confiance entre les membres. (iii) L'équité et la transparence. (iv) L'efficacité (v) Le partage d'information (vi). La transversalité. (vii) L'obligation de rendre compte.

Le Groupe est doté d'organes (comité de coordination et secrétariat technique et administratif) et se réunit au moins une fois par mois. Le Groupe repose pour le moment sur cinq pôles thématiques :

- Santé et action sociale
- Sécurité alimentaire et nutrition
- Eau et assainissement
- Education et formation-insertion
- Environnement et Développement durable
- Protection sociale

Les questions de droits humains, genre, handicap et gouvernance sont considérées comme des axes transversaux et elles sont prises en compte par les pôles.

Dans le cadre de la revue nationale volontaire 2022, le Groupe de travail s'est mobilisé pour la production d'un rapport alternatif articulé autour des ODD retenus en tenant compte du contexte de pandémie du CORONAVIRUS, de la guerre entre la Russie et l'Ukraine

II- METHODOLOGIE DE TRAVAIL DEVELOPPEE PAR LA SOCIETE CIVILE POUR LA PRODUCTION D'UN RAPPORT ALTERANTIF

La méthodologie de travail développée par le Groupe de Travail de la Société Civile (GTSC) a reposé sur cinq étapes principales :

- Etape 1 : Phase de préparation et de mise en route pour une bonne conduite du processus de consultation nationale et décentralisée avec l'ensemble des groupes d'acteurs
- Etape 2 : administration d'un outil d'enquête auprès des organisations de la société civile portant sur les stratégies, plans d'action et budgets, le Cadre de politiques publiques et légal, l'appui Institutionnel, la mise en œuvre au niveau national, sous national, le Cadre de suivi, d'évaluation et de rapportage, la transparence et la redevabilité, la sensibilisation du public et le renforcement des capacités, les partenariats multipartites, la participation de la société civile
- Etape 3 : Organisation de quatre (04) ateliers inter-régionaux : chaque atelier inter-régional regroupe au moins trois régions et une diversité d'acteurs (services techniques étatiques, ONG, femmes, jeunes, producteurs ruraux, syndicalistes, personnes vivant avec un handicap, élus des collectivités territoriales, presse..)

- Etape 4 : Organisation d'une rencontre de débriefing et de restitution des grandes conclusions et recommandations
- Etape 5 : Organisation d'un atelier national de validation

La cérémonie d'ouverture des ateliers a été présidée par le Gouverneur de région ou le représentant d'un service technique régional.

La méthodologie de travail dans les ateliers a porté sur :

- la présentation de communications introductives suivies d'échanges
- les travaux de groupes ;
- la restitution des résultats des travaux de groupe

III- LES RESULTATS DE L'ENQUETE AVEC L'OUTIL DE SUIVI CITOYEN

L'enquête en ligne a porté sur un échantillon de 41 OSC (ONG, plateformes, associations) à qui il a été demandé de remplir le questionnaire en tenant compte de tous les ODD et surtout des 05 ODD retenus dans le cadre de la revue nationale annuelle 2022 : ODD4, ODD5, ODD 14, ODD15, ODD17.

Sur les 41 OSC qui ont reçu l'outil d'enquête, 18 OSC ont rempli le questionnaire, soit 44%.

La saisie et l'exploitation ont porté sur 16 questionnaires, soit 89% (il y a eu 01 questionnaire double et 01 questionnaire inexploitable).

Echantillonnage

TYPES D'ORGANISATION	NOMBRE
ONG	6
ONG et Point focal Cellule régionale	5
Plateforme de femmes	3
Plateforme de jeunes	1

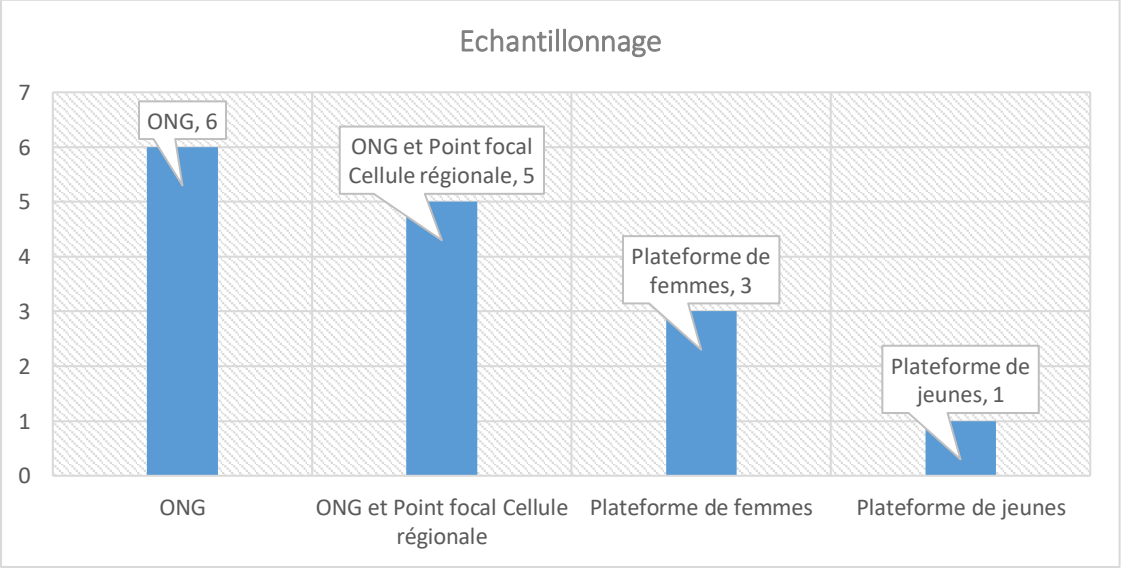

Un travail scientifique et technique a été fait avec l'utilisation de l'application KoboCollect, la conception d'un formulaire de saisie de données, l'enregistrement des données des questionnaires dans la plateforme.

Le rapport de données a sorti les résultats qui sont analysés ci-après.

Les stratégies, plans d'action et budgets

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Stratégies, plans d'action et budgets

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Des stratégies, plans d'actions et budget sont disponibles, mais n'ont été que partiellement mis en œuvre ou financés (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	7	43,75
Stratégies, plans d'actions et budget convenus et commencent à guider l'élaboration des politiques publiques (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	6	37,5
Stratégies, plans d'action et budget en discussion (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	2	12,5
Stratégies, plans et budgets sont disponibles, mais ne semblent pas guider les politiques ou la formulation du budget (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	1	6,25
Stratégies plans d'action et budget en phase de planification (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	1	6,25
Stratégies, plans d'action et budget approuvés (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	1	6,25
Les plans d'action et les stratégies n'ont pas été mises en œuvre ou financées (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25
Des stratégies, plans d'action et budgets guident avec succès les politiques publiques, qui sont pleinement alignées sur les ODD (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	1	6,25

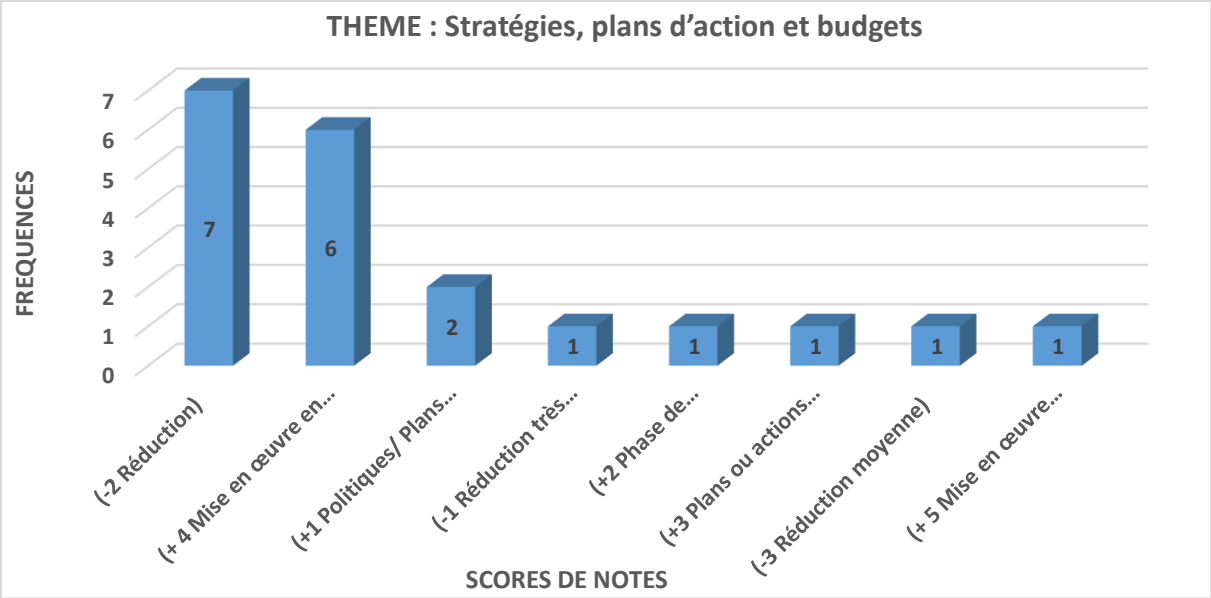

La tendance forte (37,5%) est que les stratégies, plans d'actions et budget convenus et commencent à guider l'élaboration des politiques publiques (+ 4 mise en œuvre en cours). Elle est suivie par une tendance assez forte (12,5%) : stratégies, plans d'action et budget en discussion (+1 politiques/ plans en discussion). Il y a un tassement des autres réponses autour de 6, 25%.

Il peut être tiré comme conclusion que bien des OSC appréhendent encore de manière peu claire les stratégies, plans d'actions et budgets élaborés, la façon dont ils guident l'élaboration des politiques publiques, la façon dont ils sont articulés aux ODD et leur niveau de mise en œuvre.

La recommandation qui s'impose est qu'il est nécessaire :

- d'associer de façon effective les OSC à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies, plans d'actions et budgets, ainsi que des politiques publiques qui en dépendent ;
- de faire participer la société civile aux exercices d'articulation entre les plans et les ODD à l'échelle nationale
- de vulgariser très largement à toutes les échelles du pays les stratégies, plans d'actions et budgets

<u>Le cadre de politiques publiques et légal</u>

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Cadre de politiques publiques et légal

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Le cadre politique et légal commence être discuté/revu (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	5	31,3
Cadre politique et légal approuvé et commence à être mis en œuvre (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	4	25,0

Cadre politique et légal en cours de mise en œuvre et a des premiers résultats positifs (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	1	6,3
Cadre politique / légal solide et guidant avec succès les programmes gouvernementaux de manière efficace et en phase avec les principes des ODD (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	3	18,8
Le cadre politique/ juridique n'a pas été mis en œuvre (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,3
Le cadre politique/ juridique est disponible, mais n'a pas encore commencé à être mis en œuvre et /ou n'est pas aligné avec les principes des ODD (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	4	25,0
Le cadre politique et légal pas encore en place (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	2	12,5

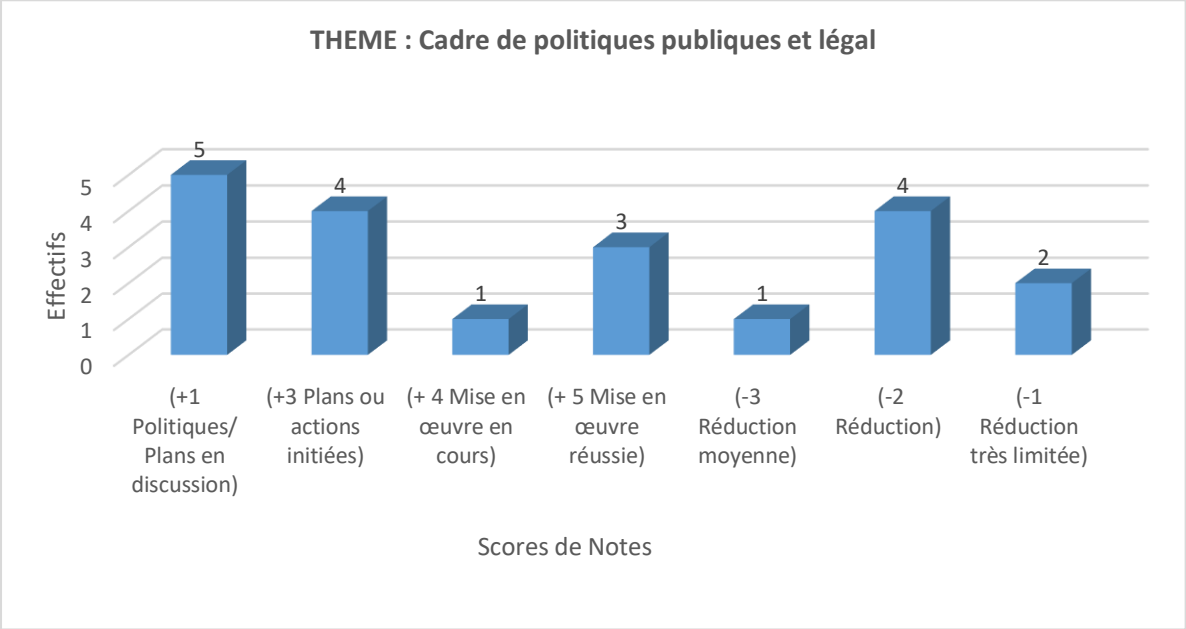

Les réponses obtenues renseignent du point de vue des tendances que les acteurs répondants n'ont pas le même niveau d'information et de connaissance sur le thème, même si la tendance la plus forte est que le cadre politique et légal commence être discuté/revu (+1 Politiques/ Plans en discussion

Toutefois, il est à souligner l'existence à différents niveaux de mécanismes institutionnels de suivi des ODD mis en œuvre.

Le Sénégal, à l'instar de tous les autres pays membres des Nations-Unies, s'est engagé à mettre en œuvre le Programme de développement 2030, adopté par la Communauté internationale en septembre 2015.

Cette volonté s'est matérialisée par la domestication et l'alignement des Objectifs de Développement durable (ODD) dans sa politique économique et sociale, le Plan Sénégal Émergent (PSE), dont la seconde phase (2019-2023) est en cours de mise en œuvre.

Niveau Parlement : Séances plénières consacrées aux questions orales à l'Assemblée nationale

Les questions orales à l'Assemblée nationale au Sénégal constituent un 1er mécanisme qui peut permettre à la représentation nationale d'interpeler tout le gouvernement sur toutes questions intéressant la vie de la nation - particulièrement les questions portant sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la santé, à l'éducation, etc.

Les rencontres entre le gouvernement et les députés pour aborder des questions d'intérêt national peuvent procéder d'initiatives du gouvernement (Cas des passages du gouvernement dirigé par le premier ministre à l'assemblée nationale) ou s'inscrire dans le cadre du vote annuel du budget. La société civile assiste parfois à ces rencontres sans avoir la possibilité de s'exprimer.

Niveau Gouvernement : Revue Annuelle Conjointe dans le cadre du Cadre Harmonisé de Suivi (CASE) des politiques publiques, des ODD

Pour le suivi des ODD, il est relevé l'existence d'un mécanisme national, dont le CASE qui permet de réaliser la revue nationale sur les politiques publiques et les ODD et les mécanismes sectoriels qui aident à réaliser les revues annuelles conjointes sectorielles en mettant en contribution les Cellules d'Etude et de Planification des ministères.

Le CASE est effectivement institutionnalisé par décret primatorial et est chargé de la revue nationale sur les politiques publiques, les ODD.

A cet effet, le Gouvernement du Sénégal poursuit et améliore de façon continue la mise en œuvre et l'appropriation de l'Agenda 2030 au niveau national.

Le suivi de la mise en œuvre des ODD est assuré par le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération (MEPC), sous la supervision du Cadre harmonisé de suivi-évaluation des politiques publiques (CASE), dont le rôle consiste à développer et coordonner tous les mécanismes et instruments de l'État en matière de suivi-évaluation des politiques publiques.

Le dispositif institutionnel de suivi des ODD est arrimé à celui du Cadre harmonisé de suivi-évaluation (CASE) des politiques publiques, créé en mai 2015. Il a été retenu de produire, de manière complémentaire, un rapport portant spécifiquement sur les progrès enregistrés dans la mise en œuvre des ODD.

Ce dispositif a facilité l'élaboration de la Revue Nationale Volontaire du Sénégal, présentée au forum politique de haut niveau des Nations Unies sur les Objectifs de Développement durable en juillet 2018 et d'un rapport bilan d'étape sur les quatre années de mise en œuvre des ODD, dont les résultats ont été partagés à l'Assemblée générale des Nations unies tenue en septembre 2019.

Chaque année, sous l'égide de la DGPPE et à travers le CASE, il est conduit un processus d'élaboration d'un rapport national sur les politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du Plan Sénégal Emergent. Le rapport produit fait l'objet d'un atelier national auquel sont conviées les organisations de la société civile. Ce mécanisme a été reconduit dans le cadre des ODD.

La société civile est également conviée aux rencontres de partage du rapport sur l'état d'avancement et de mise en œuvre des ODD.

Niveau Ministères Techniques : Revues Annuelles Conjointes organisées par les ministères (sectoriels)

Au niveau sectoriel, les Ministères ont pris conscience de la nécessité d'intégrer de manière effective les cibles dans les politiques et stratégies et de prendre en charge le défi de renseignement des indicateurs en essayant de s'appuyer sur des données fiables et désagrégées, même si cela est encore loin d'être réalisé.

Toutefois, des initiatives sont mises en œuvre par les départements ministériels, notamment le Ministère de l'Environnement et du Développement durable qui a mis en place une Plateforme Nationale des Acteurs pour le suivi des ODD, mais également le Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement qui a développé l'initiative GEMI pour le suivi des indicateurs de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE).

Dans le cadre du suivi des ODD, il est institué des revues annuelles conjointes qui consistaient à suivre les progrès réalisés dans les différents secteurs, surtout pour l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement.

Certaines des revues annuelles sectorielles font l'objet de revues au niveau régional : cas des secteurs de l'éducation, de la santé et l'eau et l'assainissement) : Exemple RAC sur le PAQUET (Programme sur l'Education).

La société civile est conviée aux rencontres de partage des rapports des revues annuelles sectorielles sur les politiques publiques et les ODD.

Niveau Directions Techniques et Offices Nationaux des ministères : Réunions stratégiques

Des réunions stratégiques ont parfois lieu dans les Directions techniques et les Offices Nationaux qui convient les ONG à y assister. Lors de ces réunions, il est possible pour les ONG d'apporter leurs contributions sur les documents stratégiques.

Niveau décentralisé : Espaces de dialogue et de concertation

Ils sont créés entre acteurs de la société civile et directions/offices nationaux des ministères au niveau local. Cette création est favorisée par l'existence de projets/programmes mis en œuvre à différentes échelles : régionale, départementale, communale. Ils servent de cadres pour aborder des questions concrètes liées à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, à la santé, à l'éducation, etc.

Ils peuvent prendre des formes diverses : plateforme citoyenne, rencontre citoyenne (Cas des rencontres périodiques entre la société de fourniture d'eau Société et les associations de consommateurs).

Niveau OSC : Mécanismes de contrôle citoyen, de réflexion, de proposition

Dans cette volonté de suivi de la mise en œuvre des ODD, les Organisations de la Société Civile (OSC) ont un rôle essentiel à jouer et s'emploient d'une manière ou d'une autre, de façon regroupée par secteurs d'activités, par appartenance à un même consortium, par le partage des mêmes idéaux de développement, de promotion et de protection des droits humains.

Elles s'engagent et s'impliquent à tous les stades, depuis la planification jusqu'au suivi et à l'évaluation des politiques publiques qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des ODD à travers les mécanismes mis en place.

La société civile a mis en place des mécanismes dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD, dont les comités nationaux ad hoc et les groupes de travail. C'est le cas du groupe de travail actuel qui regroupe une diversité d'OSC pour suivre la mise en œuvre des ODD : le Groupe de Travail de la Société Civile (GTSC) pour le suivi des ODD créé sous l'égide du CONGAD.

Niveau agences de coopération bilatérale : Rencontres de préparation, de pilotage, de planification et de bilan des programmes de coopération bilatérale

Des agences de coopération bilatérale ont institué un tel mécanisme qui permet aux acteurs nationaux, y comprises les OSC de s'imprégner de ce qui est envisagé en rapport avec les ODD, de savoir ce qui se fait, comment c'est fait et quels résultats ont été obtenus. C'est le cas de la Coopération Belge.

Toutefois, il y a lieu de souligner que des points faibles sont relevés :

- les formats des ateliers de partage des rapports des revues ne sont pas appropriés du point de vue du temps de travail accordé aux participants;
- le manque de systématisation des revues régionales ;
- la contribution des OSC n'est pas toujours reversée et certaines OSC ne mettent pas à disposition leur contribution;
- le manque d'harmonisation des mécanismes;
- le déficit d'implication de la société civile dans l'animation et la gestion des cadres au niveau local ;
- l'inexistence du CASE au niveau régional;
- le déficit d'informations sur le CASE et ses activités au niveau des régions;
- les RAC ne prennent pas en charge tous les indicateurs des ODD;
- les collectivités territoriales ne sont pas bien connectées aux mécanismes de revue.

Ainsi, il peut être recommandé :

- de faire est de faire connaitre le cadre politique et légal, le décentraliser au niveau régional et y faire participer tous les acteurs ;
- d'harmoniser les cadres de suivi-évaluation et de revue;
- d'institutionnaliser les revues par familles d'acteurs (améliorer le format);
- de capitaliser et généraliser les bonnes pratiques, notamment celles des secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement;
- de responsabiliser la société civile dans l'animation et la gestion des cadres au niveau local;
- d'élargir les revues sectorielles aux autres couches socio-professionnelles;
- de créer une jonction dynamique entre les deux systèmes d'évaluation Etat- Société Civile ;
- d'étendre le suivi-évaluation du niveau local au niveau national à tous les secteurs;
- de développer une synergie entre la société civile, le CASE, les ministères sectoriels et les collectivités territoriales pour la mise en œuvre et le suivi des ODD.

L'appui Institutionnel

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Appui Institutionnel

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Agences appuient la mise en œuvre de certaines cibles (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	7	43,75
Le soutien gouvernemental est fragmenté entre les territoires et les agences (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	6	37,5
Le soutien du gouvernement a considérable ment diminué (- 4 Grande réduction)	(- 4 Grande réduction)	5	31,25
Agences avec un mandat clair (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	2	12,5
Les agences planifient leur engagement (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	2	12,5
Le soutien du gouvernement sur le terrain a commencé à diminuer (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25

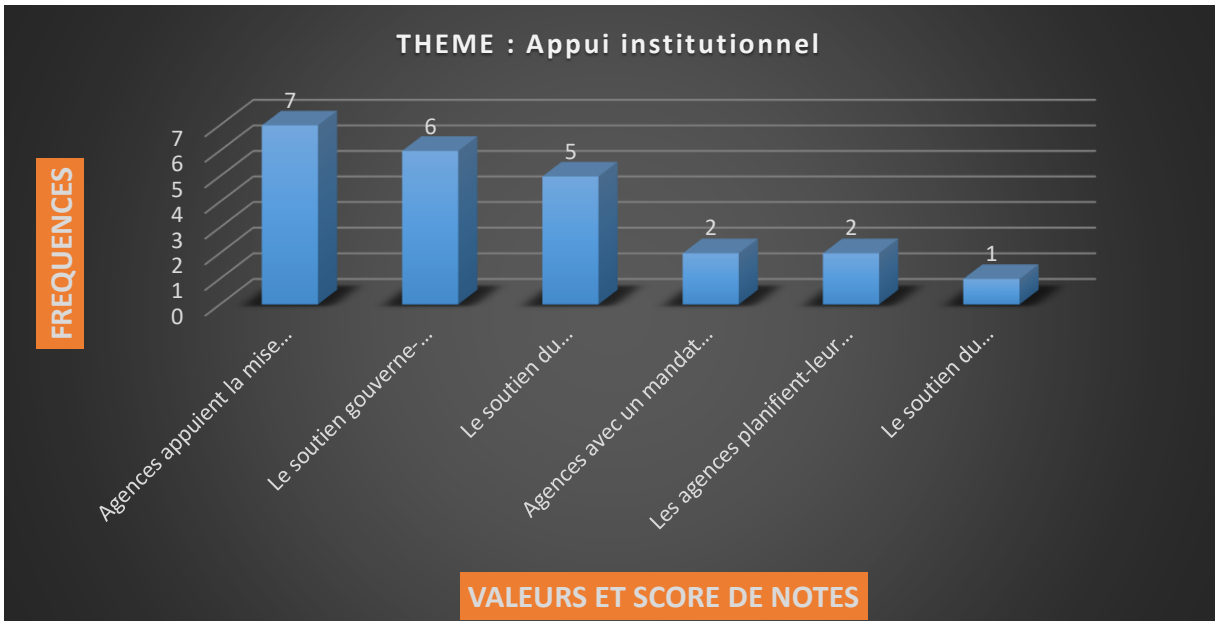

Globalement, il est reconnu qu'il y a un certain soutien institutionnel du gouvernement, d'agences qui tend à diminuer au bout d'un certain temps. Le soutien institutionnel peut être multiforme : financier, humain, technique, logistique, matériel.

Le soutien institutionnel est indispensable pour mettre en œuvre les ODD. Ce soutien institutionnel manque énormément aux OSC, ce qui explique leurs difficultés à mettre en œuvre des programmes/projets et bien suivre la mise en œuvre des ODD.

La recommandation est de poursuivre et de soutenir durablement le soutien institutionnel en vers les structures étatiques, mais également de faciliter aux OSC l'accès aux fonds publics.

Le plaidoyer s'adresse également aux partenaires au développement et aux ONG du Nord qui de plus en plus ont du mal à accepter l'appui institutionnel dans le cadre des financements alloués aux OSC.

<u>La mise en œuvre au niveau national, sous national</u>

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Mise en œuvre au niveau national

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Les indicateurs statistiques montrent que les progrès sur ces ODD sont menacés (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	5	31,25
Les indicateurs statistiques montrent que les progrès sur ces ODD sont modérés (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	4	25
Les indicateurs statistiques montrent que les progrès sur ces ODD sont minimes (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	3	18,75

Les indicateurs statistiques montrent que cet ODD est en bonne voie d'être atteint (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	3	18,75
Les indicateurs statistiques montrent que la mise en œuvre de ces ODD commence à s'éroder (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25
Les indicateurs statistiques montrent que les progrès montrent une tendance positive sur ces ODD (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	1	6,25
Les indicateurs statistiques montrent que les progrès sur cet ODD commencent à reculer (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	1	6,25

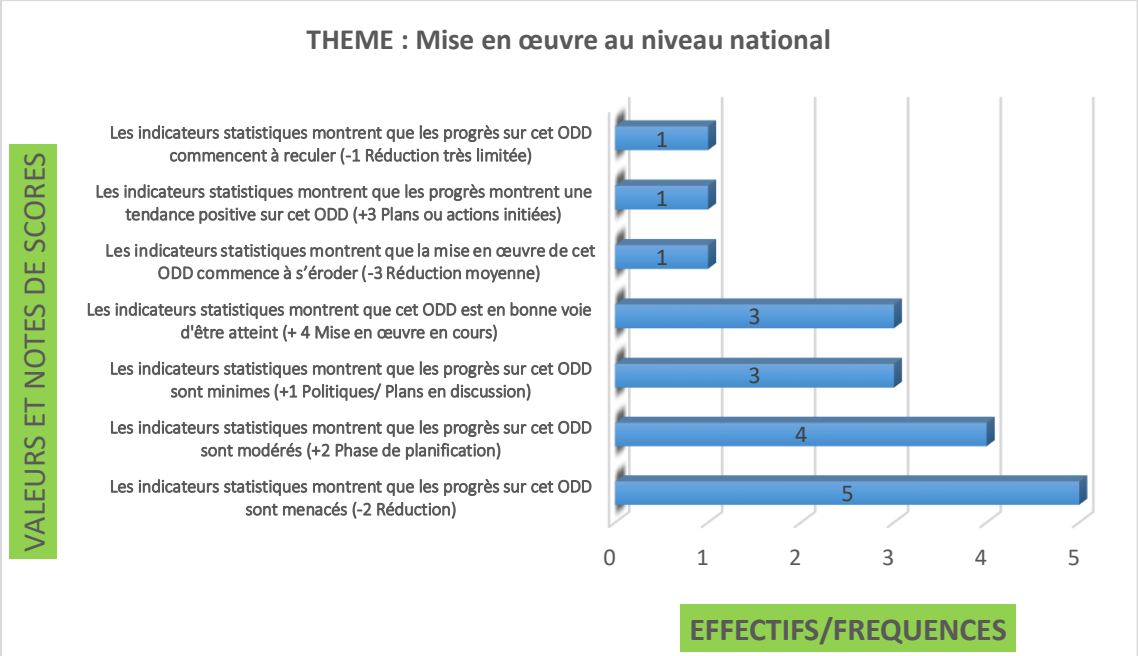

La tendance observée est que les progrès sur les ODD sont encore faibles et fortement menacés par divers facteurs exogènes : pandémie du COVID 19, guerre en Ukraine, instabilité sociale et politique des pays voisins, augmentation du prix du baril du pétrole, insécurité sous régionale. Il y a également la menace potentielle de facteurs endogènes : crise politique, forte inflation sur les prix, insécurité interne…

Il y a de fortes chances que les différentes cibles ne seront pas atteintes à l'horizon 2030, ce qui doit pousser à faire tout plaidoyer nécessaire pour que les facteurs limitants internes et externes soient mieux gérés dans le cadre d'un Etat de droit, de démocratie qualitative, de transparence dans la gouvernance des fonds publics et des ressources naturelles.

Mise en œuvre au niveau sous-national

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Localisation en cours de discussion dans les villes/ régions (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	4	25,0
Les plans de localisation des ODD n'ont pas été mis en œuvre (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	3	18,75
Les plans de localisation des ODD n'ont même pas été discutés (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	3	18,75
Les plans de localisation commencent à être mis-en œuvre dans les villes/ régions (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	3	18,75
La localisation des ODD été réduite (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25
Localisation des ODD en phase de planification dans certaines villes/ régions (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	1	6,25
Aucun plan de localisation des ODD dans aucune ville/région en cours de mise en œuvre (-5 Réduction majeure)	(-5 Réduction majeure)	1	6,25
Plans de localisation mis-en œuvre avec succès dans la plupart des villes/ régions avec des plans spécifiques (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	1	6,25

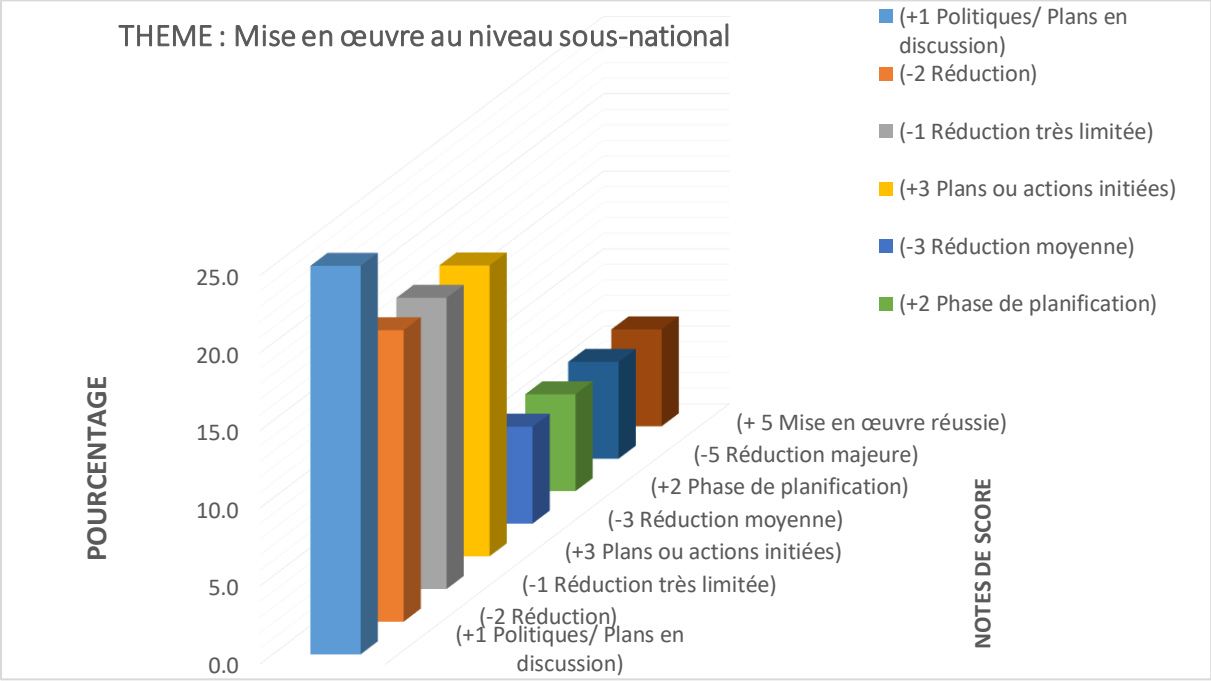

La tendance observée va dans le sens d'une très faible localisation des ODD.

Avec la dernière réforme de décentralisation ou Acte III, l'Etat a clairement exprimé son option pour l'approche territoriale dans la conception et la conduite de la politique de développement national. La territorialisation des politiques publiques se propose d'opérer une rupture majeure dans l'approche du développement, et vise à activer et à valoriser toutes les potentialités sur chaque territoire, selon une démarche qui intègre l'ensemble des catégories d'acteurs, et articule les différents niveaux territoriaux.

Dans ce cadre, une Stratégie nationale de développement territorial (SNDT) a été élaborée pour être un cadre de planification stratégique, pour faire émerger des pôles territoriaux de croissance capables de contribuer durablement au développement économique et social de la nation.

Aussi, le croisement entre les compétences transférées aux collectivités territoriales et les 17 ODD montre une parfaitement correspondance entre eux. Au regard du caractère transversal des compétences transférées et des interdépendances évidentes entre les ODD, il convient de souligner le potentiel élevé de localisation des ODD au regard des compétences transférées suivantes :

- Environnement et gestion des ressources naturelles pour les ODD 2, ODD 6, ODD 12, ODD 13, ODD 14 et ODD 15
- Planification pour les ODD 1, ODD 5, ODD 7, ODD 8 et ODD 16 ;
- Aménagement du territoire pour les ODD 1, ODD 7, ODD 8 et ODD 10 ;
- Urbanisme et habitat pour les ODD 7, ODD, 9, ODD 11 et ODD 17.

S'agissant de l'engagement et de l'action concrète des collectivités territoriales, il semble jusque-là que malgré toutes les dispositions favorables, les collectivités territoriales semblent peu préparées, encore moins mobilisées pour une localisation effective des ODD.

En effet, s'il est vrai que le travail au quotidien des collectivités territoriales s'inscrit naturellement dans l'esprit et les finalités des ODD, il reste qu'il n'y a pas à ce jour un lien explicite et encore moins une dynamique collective soutenue de localisation des ODD.

Bien des facteurs peuvent expliquer une telle situation :

- la faible socialisation des ODD : ils sont encire peu connus au niveau sous national ;
- le faible niveau d'appropriation des ODD par les collectivités territoriales (CT) ;
- le manque de compétences techniques pour développer les articulations entre les documents de planification territoriaux et les ODD ;
- le manque de données inclusives, désagrégées à l'échelle locale ;
- le manque de ressources financières des collectivités territoriales pour conduire jusqu'à terme des processus d'élaboration des documents de planification territoriaux articulés aux ODD et s'atteler à leur mise en œuvre effective

Dans le souci d'aider à mieux localiser les ODD, des recommandation et propositions qui paraissent pertinentes formulées par ailleurs, sont reprises.

Concernant les recommandations générales, il faudra s'atteler à l'allocation de plus de ressources aux CT, au renforcement des capacités des acteurs sur les ODD, à la mise en place de dispositifs locaux de génération de données inclusives, désagrégées, à l'accompagnement et à l'appui à des processus de territorialisation des ODD.

Les recommandations spécifiques sont les suivantes :

Recommandations pour la connaissance des ODD

- Elaborer et mettre en œuvre une politique de communication pour une mise à niveau des collectivités territoriales sur le concept, les enjeux et défis de la localisation des ODD et assurer l'information de tous les acteurs
- Organiser périodiquement des conférences publiques sur le concept, les enjeux et défis de la localisation des ODD au sein des associations d'élus, avec le gouvernement, les élus nationaux, la société civile, le secteur privé, etc.
- Instituer et publier annuellement un rapport annuel de suivi de la localisation des ODD
- Organiser des débats sur les ODD dans les écoles, dans les chambres consulaires, les organisations patronales et syndicales etc. (information/sensibilisation)
- Former les leaders de groupes socio-professionnels et des relais pour la communication et la sensibilisation sur les ODD. dans les communautés

Recommandations pour donner un sens local aux ODD

- Construire / démontrer l'alignement des ODD avec les priorités et les capacités locales
- Elaborer / actualiser les plans de développement des collectivités territoriales en les articulant aux ODD
- Identifier les conditions et besoins prioritaires pour la mise en œuvre des ODD prioritaires (à cerner et à inclure dans le document de plaidoyer)

Recommandation et propositions pour l'action et la mise en œuvre des ODD

- Construire des stratégies de lobbying et renforcer les capacités d'action des collectivités territoriales et de l'ensemble des acteurs
- Renforcer la présence et les attributions des collectivités territoriales dans les espaces et mécanismes de mis en œuvre et de suivi des ODD au niveau central
- Renforcer / assurer le portage politique du document de plaidoyer pour la localisation des ODD au sein des associations d'élus locaux
- Instituer et animer des tables de concertations multi-acteurs pour la mise en œuvre et le suivi des ODD au niveau territorial
- Développer des relations partenariales avec les universités et centres de recherche dans les territoires pour un argumentaire, un portage et des propositions scientifiques de la localisation des ODD
- Capitaliser / vulgariser les bonnes pratiques et les « quicks wins » en matière de localisation des ODD

- Développer le benchmarking et l'échange d'expériences entre les associations d'élus locaux au niveau panafricain et international

Recommandation et proposition pour le suivi des ODD

- Elaborer un système local de suivi cohérent et fiable de la mise en œuvre des ODD
- Mettre en place / utiliser des cadres multi-acteurs et multisectoriels de suivi concourant à un même ODD
- Effectuer un recensement des projets et programmes dont les interventions contribuent à l'atteinte des ODD dans le territoire
- Définir des méthodes et outils pour agréger les différents suivis exercés par les acteurs en général et les points focaux en particulier
- Former des relais pour la collecte de données, le renseignement et le suivi des indicateurs (travaillant en synergie avec les points focaux).

Le cadre de suivi, d'évaluation et de rapportage

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Cadre de suivi, d'évaluation et de rapportage

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Le suivi, l'évaluation et le rapportage existent mais n'ont été mis en œuvre que de façon limitée (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	7	43,75
Un suivi, une évaluation et des rapports réguliers sont disponibles et la société civile peut participer (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	5	31,25
Le mécanisme de suivi, d'évaluation et de rapportage sont convenus (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	3	18,75
Le mécanisme suivi, l'évaluation et le rapportage sont discutés (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	2	12,5
Suivi, évaluation et rapportage en cours sur tous l'ensemble de l'ODD en cours de façon sporadique (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	2	12,5
Un suivi, une évaluation et des rapports commencent à être mis en œuvre (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	1	6,25
Le suivi, l'évaluation et le rapportage ont été réduits (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25
Le suivi, l'évaluation et les rapports ont été discutés, mais pas construits (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	1	6,25

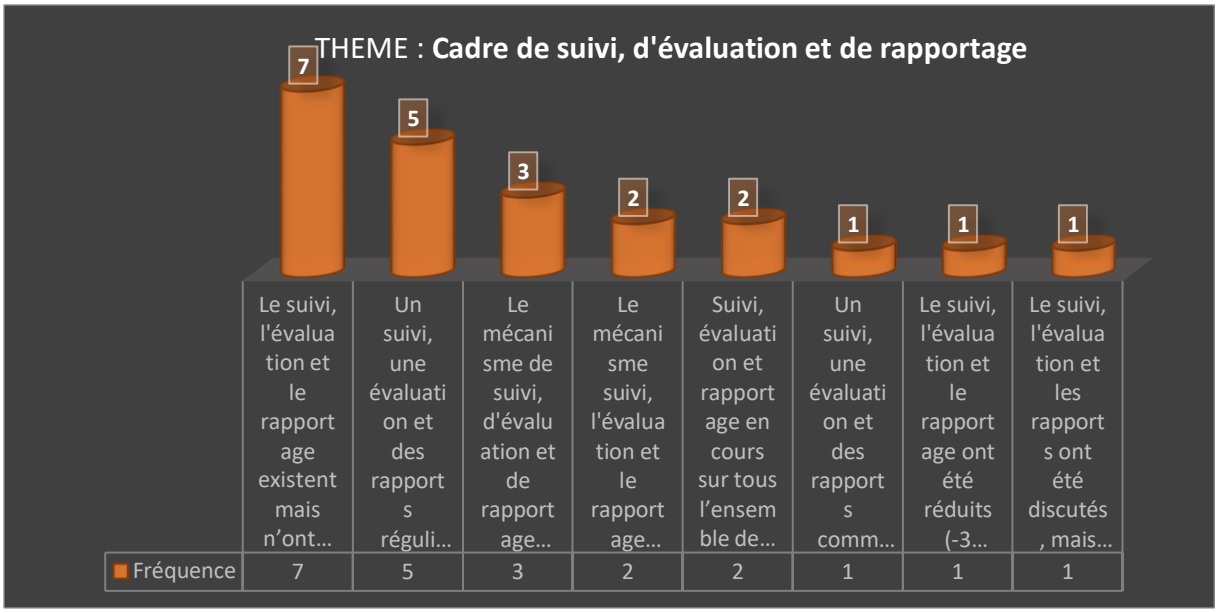

La tendance notée est que le suivi, l'évaluation et le rapportage s'effectuent depuis 2016.

En effet, au niveau sectoriel, les ministères produisent des rapports annuels conjoints (RAC), issus des travaux faits au niveau régional qui sont transmis à la DGPPE pour les besoins de l'élaboration du rapport annuel d'avancement sur les ODD dans le cadre de la prise de conscience de la nécessité d'intégrer de manière effective les cibles dans les politiques et stratégies et de prendre en charge le défi de renseignement des indicateurs.

Seulement, il y a lieu de souligner que le suivi, l'évaluation et le rapportage se font selon la logique gouvernementale et les OSC sont uniquement associées aux processus avec une faible représentation et marge de manœuvre.

C'est une tendance qui mérite d'être revue pour améliorer la qualité des livrables attendus du point de vue inclusion, exhaustivité, pertinence et crédibilité des contenus.

La transparence et la redevabilité

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Transparence et redevabilité

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Des mécanismes de transparence et de redevabilité ont été discutés, mais pas mis en œuvre (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	4	25
Les mécanismes de transparence et de redevabilité n'ont pas été pleinement mis en œuvre (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	4	25
Certains mécanismes de transparence et de redevabilité disponibles (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	3	18,75
Mécanismes de transparence et redevabilité solides et réguliers (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	2	12,5

Mécanismes de transparence ce et de redevabilité en cours de mise en œuvre (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	2	12,5
Les mécanismes de transparence et de redevabilité ont été réduits (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25

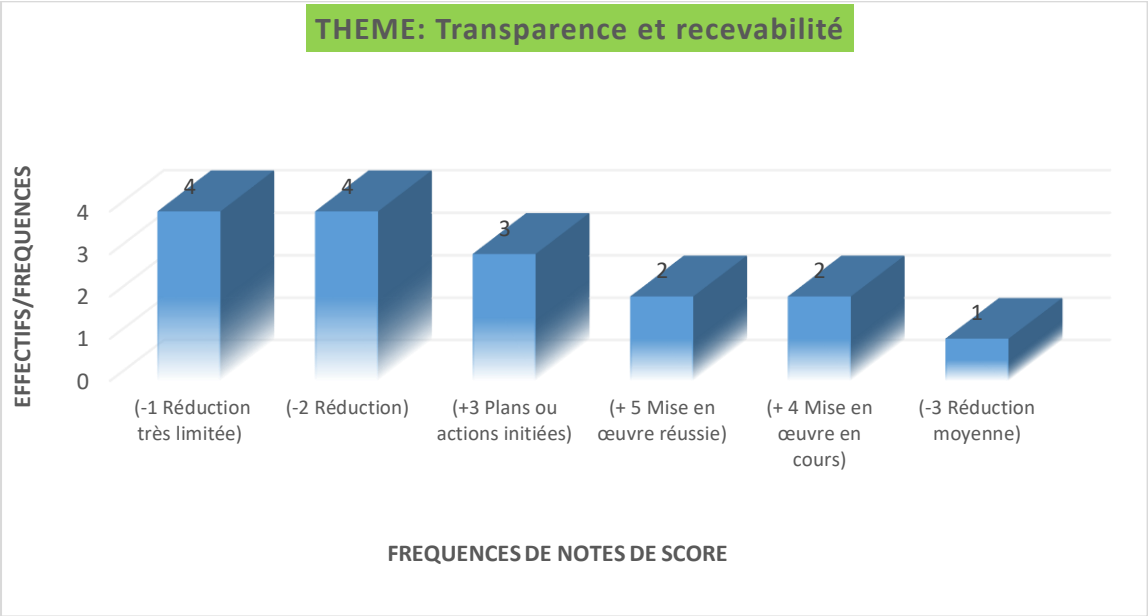

La tendance est que même si les mécanismes de transparence et de redevabilité existent, ils ne sont pas discutés et bien mis en œuvre.

Les OSC ont bien voulu développer le contrôle citoyen de l'action publique dans le cadre de la mise en œuvre des ODD pour pallier ces faiblesses constatées, mais le manque de moyens n'aura pas permis de poursuivre le processus enclenché avec la tenue d'un atelier national axé sur la production des outils de contrôle citoyen.

Le plaidoyer à faire est que l'Etat rende compte des ressources financières mobilisées et de l'utilisation pour l'atteinte des cibles des ODD

<u>La sensibilisation du public et le renforcement des capacités</u>

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Sensibilisation du public et renforcement des capacités

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
La sensibilisation et le renforcement des capacités ont été mis en œuvre de façon sélective ou limitée (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	8	50
Les activités de sensibilisation et de renforce-ment des capacités en cours (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	4	25

Planification des besoins de sensibilisation et de renforce ment des capacités (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	2	12,5
Sensibilisation et renforcement des capacités disponibles (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	2	12,5
Forte sensibilisation et renforcement des capacités disponibles (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	2	12,5
Sensibilisation et renforcement des capacités discutés (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	1	6,25
La sensibilisation et le renforcement des capacités n'ont pas été inclus dans les plans (-5 Réduction majeure)	(-5 Réduction majeure)	1	6,25

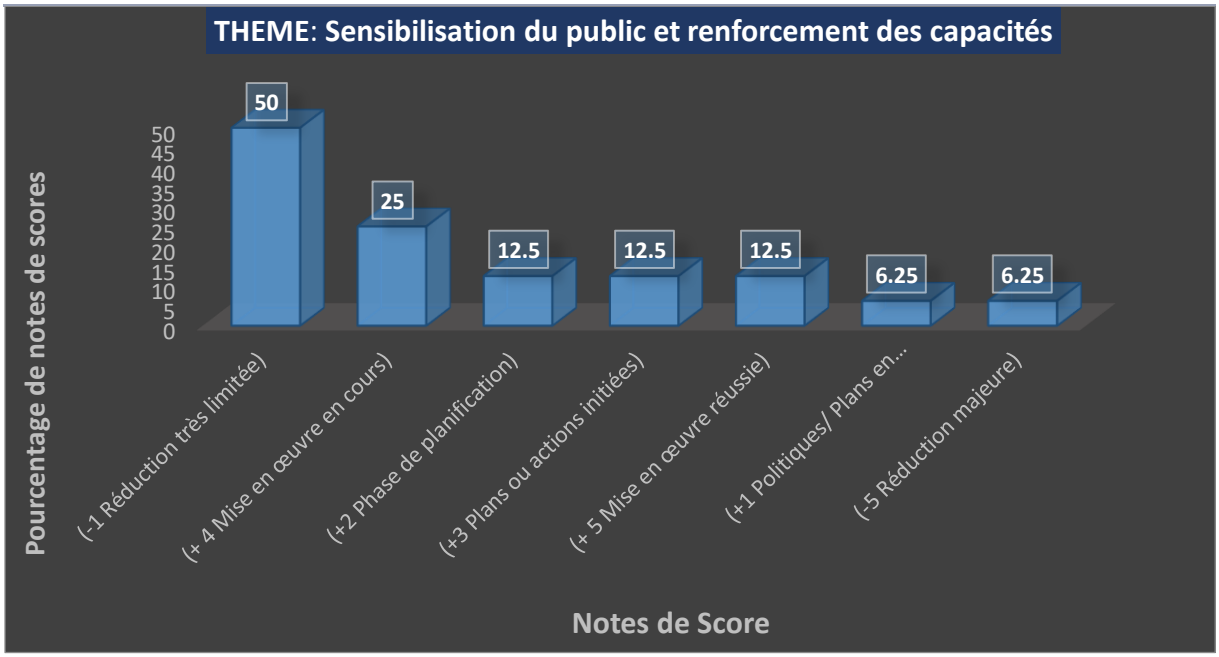

La tendance est que des activités de sensibilisation sont menées par divers acteurs (Etat, OSC, CT, partenaires au développement).

Cependant de telles activités sont encore limitées pour toucher le plus grand nombre et la plus grande diversité d'acteurs, surtout au niveau régional, départemental, local.

La socialisation des ODD n'est pas bien prise en charge par les grands groupes d'acteurs, faute de moyens. Au niveau des CT, en dehors du manque de moyens, il y a quelque part un manque d'intérêt vis-à-vis des ODD.

La recommandation est de mobiliser plus de ressources financières pour renforcer la dynamique de socialisation des ODD entamée par les OSC et accroître le rythme de renforcement des capacités des acteurs territoriaux.

Les partenariats multipartites

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Partenariats multipartites

Valeur	Notes de Score	Fréquence	Pourcentage
Les partenariats sont très lents dans leur déploiement (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	9	56,25
Partenariats en état de marche et produisant des effets concrets et positifs (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	4	25
Les partenariats ont été utilisés de manière très partielle et non participative (-4 Grande réduction)	(-4 Grande réduction)	1	6,25
Les partenariats avec les Etats membres ont été discutés mais pas mis en œuvre (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	1	6,25
Partenariats multipartites en cours de discussion (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	1	6,25
Partenariats en phase initiale de mise en œuvre (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	1	6,25
Partenariats mis en œuvre avec succès et de manière participative (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	1	6,25
Les partenariats n'ont pas été utilisés de manière systématique pour ces ODD (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	1	6,25
Les partenariats multipartites ont été abandonnés (-5 Réduction majeure)	(-5 Réduction majeure)	1	6,25

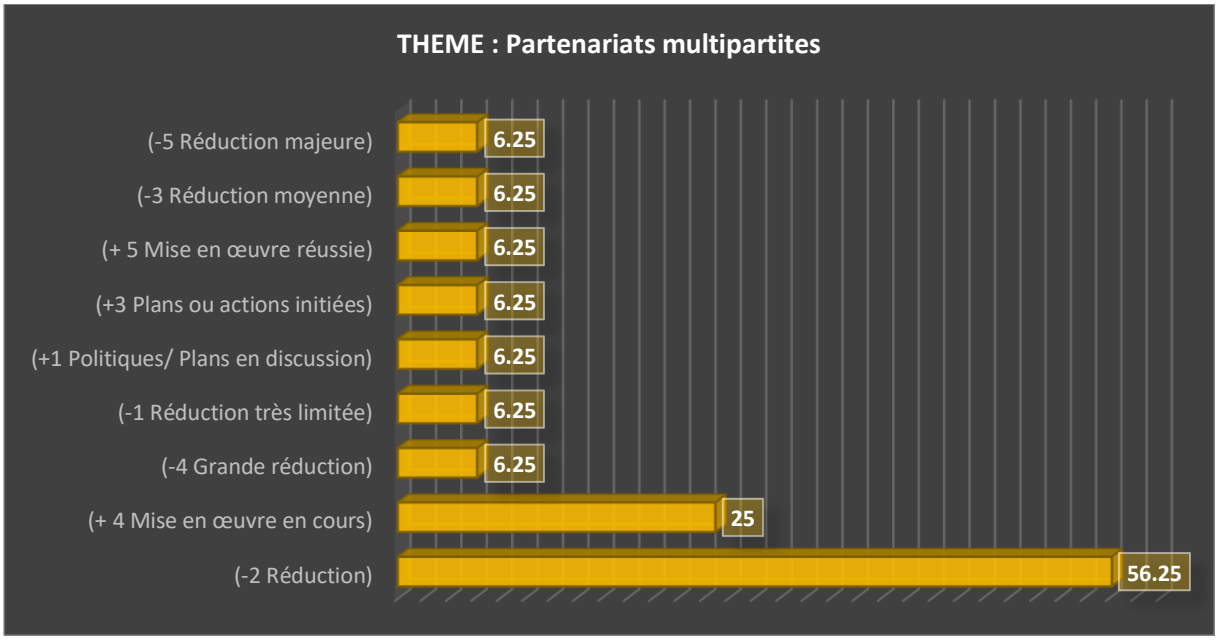

La tendance est que même si des engagements forts sont pris en de multiples occasions, les partenariats se développement avec beaucoup de retard et de façon timide.

Le contexte international étant peu favorable, les ressources financières sont faiblement mobilisées et les conditionnalités se corsent au fur et à mesure aussi bien pour l'Etat, que pour les OSC.

Le plaidoyer va dans le sens de l'accélération et de la diversification de dynamiques de partenariat multipartites profitables à l'Etat et aux OSC.

La participation de la société civile

Les données saisies et exploitées ont donné le tableau et le graphique suivants :

Participation de la société civile

Valeur	Notes de Score	Fréquence
Un dialogue inclusif est en cours et a donné des résultats politiques positifs (+ 4 Mise en œuvre en cours)	(+ 4 Mise en œuvre en cours)	6
Des espaces et des mécanismes de participation ont été discutés, mais pas mis en œuvre (-1 Réduction très limitée)	(-1 Réduction très limitée)	4
La participation a été limitée et a eu des résultats limités (participation consultative au mieux) (-3 Réduction moyenne)	(-3 Réduction moyenne)	3
La participation a été inégale entre les acteurs et les territoires (-2 Réduction)	(-2 Réduction)	2
Il existe des plans concrets pour des espaces/ mécanismes de participation inclusifs et substantiels (+2 Phase de planification)	(+2 Phase de planification)	2
Des espaces/ mécanismes de participation sont mis en place de manière ouverte, substantielle et inclusive (+3 Plans ou actions initiées)	(+3 Plans ou actions initiées)	2
Les espaces et les mécanismes s de participation ont été discutés (+1 Politiques/ Plans en discussion)	(+1 Politiques/ Plans en discussion)	1
La participation a été très limitée et inefficace (-4 Grande réduction)	(-4 Grande réduction)	1
Les espaces/ mécanismes de dialogue politique inclusif sont solides, stables, influents, avec des résultats politiques concrets et positifs (+ 5 Mise en œuvre réussie)	(+ 5 Mise en œuvre réussie)	1

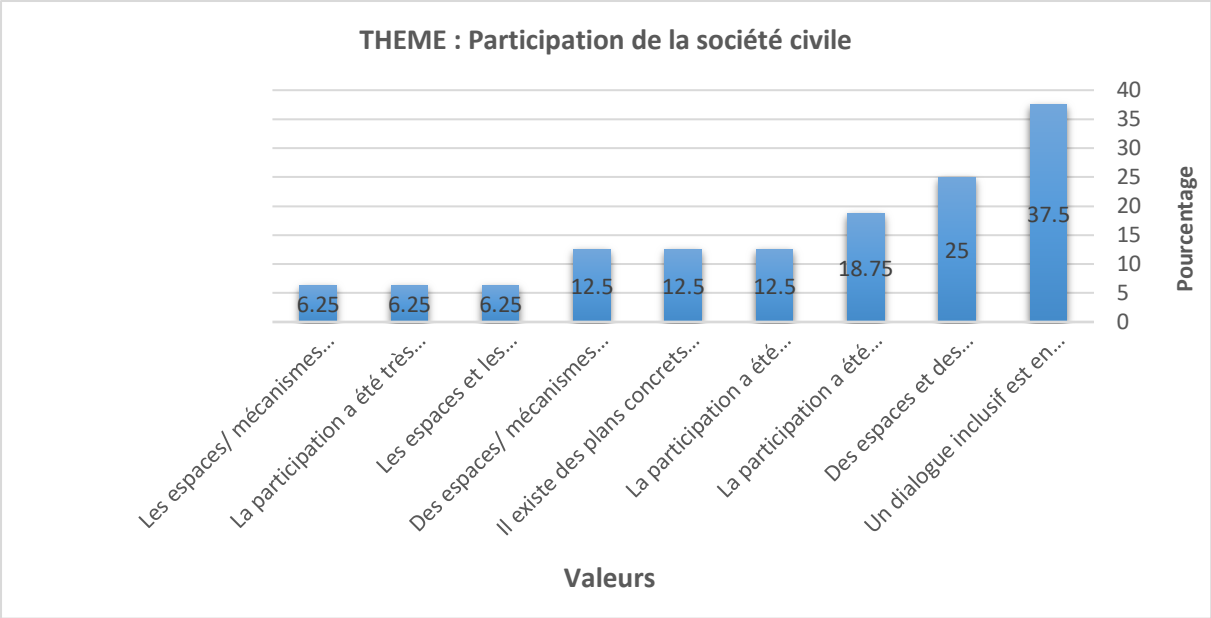

La tendance est la reconnaissance de l'existence de mécanismes de participation au niveau national, régional, sectoriel.

La participation des OSC aux processus national, sectoriel et local de suivi des politiques publiques est institutionnalisée. La société civile dans sa grande diversité est représentée dans les rencontres au niveau du CASE et dans les rencontres sectorielles et au niveau des régions dans le cadre du suivi des politiques publiques et des ODD.

La société civile développe même des stratégies de participation qui impliquent parfois les réseaux et les plateformes thématiques mis en place.

La société civile organise souvent des revues dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, de la santé… dont les rapports sont transmis aux ministères concernés.

Cela dénote l'existence d'un potentiel de ressources humaines recelant l'expertise et l'expérience nécessaires au sein de la société civile qui est présente dans tous les secteurs d'activités pour participer aux processus de suivi des politiques publiques, des ODD, susciter la mise en place de mécanismes de redevabilité et d'espaces de dialogue et de plaidoyer et peser de toute influence nécessaire sur les politiques publiques.

Le problème demeure la qualité de la participation qui conduit à se poser les questions suivantes :

- Qui participe ?
- Les participants sont-ils représentatifs de la SC ?
- La participation est-elle inclusive ?
- Quelles sont les échelles de participation ?
- Comment la diversité et les clivages au sein de la société civile sont-ils gérés dans le cadre de la participation ?
- A quelle étape fait-on participer la SC ?
- La contribution de la SC est-elle de bonne qualité technique ?

- La contribution de la SC est-elle prise en compte ?

En effet, il y a lieu de relever quelques points faibles qui sont de nature à ne pas trop favoriser une participation de haute qualité des OSC au suivi des politiques publiques et des ODD à différentes échelles :

- la faible implication et participation de la SC dans toute sa diversité et du point de vue de la représentativité objectivement et officiellement reconnues;
- la faible représentation de la société civile et le manque de préparation et de coordination des OSC pour la participation aux revues ;
- la SC se donne rarement le temps et les moyens de bien préparer sa participation au plan technique, en nombre représentatif ;
- la participation a seulement lieu au moment du partage et de la validation des rapports;
- les OSC à la base ne sont impliquées dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sectorielles;
- le déficit de prise en compte de toutes les cibles (disparités géographiques et humaines);
- la dispersion des OSC et l'esprit de rivalité institutionnelle qui sape toute dynamique unitaire.

C'est pourquoi, il est recommandé :

- d'améliorer la qualité de la participation des OSC à toutes les étapes des processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques et des ODD.
- d'améliorer la fonctionnalité des cadres de concertation des OSC au niveau local ;
- de renforcer la tenue de revues par les OSC;
- de décentraliser le CASE au niveau local (régional et départemental) en impliquant les OSC ;
- de mettre en place des mécanismes de communication efficaces.
- de créer des pôles sectoriels pour les OSC en fusionnant les réseaux et les plateformes.
- d'impliquer la SC dans tout le processus de préparation, de partage et de suivi des revues;
- de renforcer l'appropriation des ODD par les acteurs à tous les niveaux ;
- de promouvoir le regroupement des OSC et les dynamiques unitaires.

IV- ANALYSE CRITIQUE DES ODD RETENUS CETTE ANNEE ET DU THEME CENTRAL ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

Cette analyse critique est effectuée chaque année dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des ODD par la société civile à l'échelle nationale, mais elle est renforcée au travers des ateliers inter-régionaux qui auront permis d'organiser des consultations à la base.

Chaque ODD est passé en revue et les principaux sont déclinés ainsi qu'il suit.

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

La situation présente

Le cadre politique et légal repose sur :

- PSE/axe 2, LPSE
- Constitution et lois

Le cadre institutionnel s'articule autour du MEN/MFPA/ANCTP/MESRI/IA/IEF

Les projets et programmes mis en œuvre sont :

- PAQUET
- RAP
- PIPADHS, Usaid Passerelles
- 3FPT
- Etc.

Chaque année, il est organisé une revue annuelle sectorielle régionale et nationale

Le Sénégal s'engage à assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité, et à offrir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie à travers la mise en place d'un cycle complet d'enseignement primaire, préscolaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité.

Des améliorations sont notées dans le cadre de la promotion, de l'accès, du niveau de maîtrise des élèves dans l'élémentaire (lecture et math), du taux d'achèvement des trois ordres d'enseignement, de l'indice de parité….

Il y a un assez bon maillage du territoire en infrastructures scolaires.

Il y a de la mobilisation et de l'engagement des acteurs communautaire dans le financement du PAQUET

La volonté de l'Etat de mettre à la disposition de l'école de ressources humaines en nombre et en qualité suffisantes est toujours manifestée.

Il est noté l'existence de politiques/programmes d'amélioration de l'équité et de la transparence dans le domaine de l'éducation de même que l'institutionnalisation du genre au niveau de toutes les académies et des IEF ;

La création d'Universités au niveau des régions relève d'une bonne initiative qui mérite d'être poursuivie.

Il est en outre relevé :

- l'existence du réseau des femmes enseignantes au niveau national et au niveau déconcentré pour la promotion des femmes aux postes de décision ;
- la promotion de la fréquentation des filières scientifiques en général par les élèves et particulièrement par les filles ;
- l'existence de bureau alphabétisation au niveau des IA et IEF
- des nouvelles infrastructures qui prennent en charge le problème de mobilité des personnes handicapées

Par rapport au développement et à la prise en charge de la petite enfance, des efforts importants sont en train d'être menés pour la réalisation du développement harmonieux de la petite enfance et la préscolarisation des enfants. Entre 2018 et 2019, le réseau des structures de prise en charge de la petite enfance augmente d'année en année, soit un accroissement annuel d'au moins 3,7%.

Le pourcentage d'enfants de 2 à 5 ans ayant atteint le seuil de maitrise minimale de compétences de base relatives à la communication, l'éveil au milieu et l'éducation psychomotrice et artistique connaît une légère augmentation.

Le taux brut de préscolarisation (TBPS) a connu une légère régression passant de 17,8% en 2018 à 17,6% en 2019. Le niveau de préscolarisation est en retrait par rapport à la cible de 2019 (24%). Le TBPS est plus élevé chez les filles (18,8%) que chez les garçons (16,4%). L'indice de parité est passé de 1,14 à 1,15 entre 2018 et 2019.

Figure 7 : Évolution du Taux brut de préscolarisation

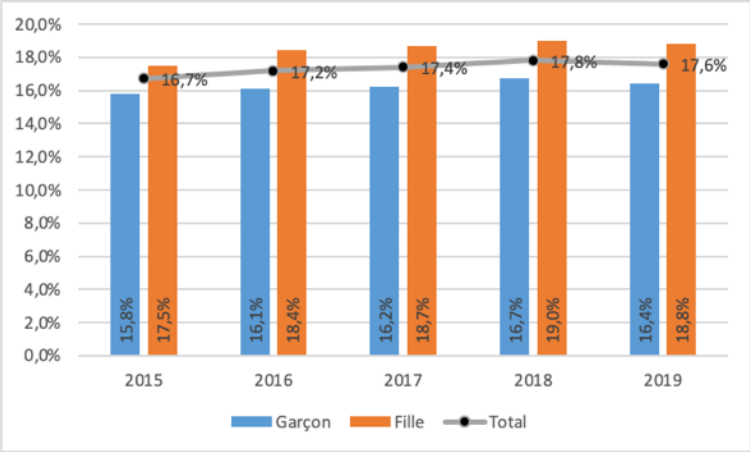

<u>Source</u> : DPRE_RNSE 2020

Les régions de Ziguinchor (38,7%), Dakar (31,6%) ; Sédhiou (26,4%), présentent les plus forts TBPS contrairement aux régions de Kaffrine (5,5%), Diourbel (5,8%) et Matam (7,9%) qui affichent les taux les plus faibles.

Pour ce qui est de l'enseignement primaire, le taux brut de scolarisation a connu une baisse de 1,5 point passant de 86,4% en 2018 à 84,9% en 2019, pour une cible de 89,1%. En 2019, le TBS est plus élevé chez les filles (91,6%) que les chez les garçons (78,4%), soit un indice de parité de 1,17 (1,16 en 2018). Des résultats appréciables ont été enregistrés dans les régions de Kédougou (113,2%), Ziguinchor (107,4%), Sédhiou (103,5%) et Thiès (105,9%) qui ont atteint la scolarisation universelle.

Le taux d'achèvement au primaire (TAP) a connu une hausse en passant de 59,8% en 2018 à 62,30% en 2019, mais reste bien en deçà de la valeur cible de 65%. En 2019, la tendance reste favorable aux filles avec un taux d'achèvement de 62,3% contre 55,7% pour les garçons. Le niveau d'achèvement au primaire demeure encore faible dans les régions de Kaffrine (32%), Diourbel (34,9%) et Matam (44,1%).

Les contreperformances enregistrées sont liées à plusieurs facteurs, notamment le faible niveau de maîtrise des compétences fondamentales dans les disciplines et outils en lecture et en mathématiques et la mauvaise qualité de l'environnement des enseignements et apprentissages ainsi que les forts taux de redoublement et d'abandon scolaires dans ces localités.

S'agissant de l'enseignement moyen, le taux brut de scolarisation se situe à 49,8% en 2019, contre 49,5% en 2018, et un écart positif par rapport à la valeur cible (48,8%). Ce taux, en 2019, est plus élevé, chez les filles (54,1%) que chez les garçons (45,8%). Les régions de Kaffrine (22,2%), Diourbel (24,8%), Tambacounda (30,7%), Louga (33,9%) et Matam (35,9%) affichent des résultats largement inférieurs à la moyenne nationale.

Le taux d'achèvement au moyen a connu une légère hausse passant de 36,2% à 36,6% entre 2018 et 2019. Il est nettement plus élevé chez les filles (40,4%) que chez les garçons (32,9%). En termes de répartition géographique, le taux varie de 16,8% à Kaffrine en 2019 à 63,4% à Ziguinchor. Outre, la région de Kaffrine, les régions de Diourbel (18,3%), Tambacounda (19,7%), Matam (22,8%) Kédougou (22,8%), Kolda (23,2%) Louga (25,5%) affichent les plus **faibles valeurs en 2019.**

Figure 8 : Évolution du taux d'achèvement du cycle moyen général (2015-2019)

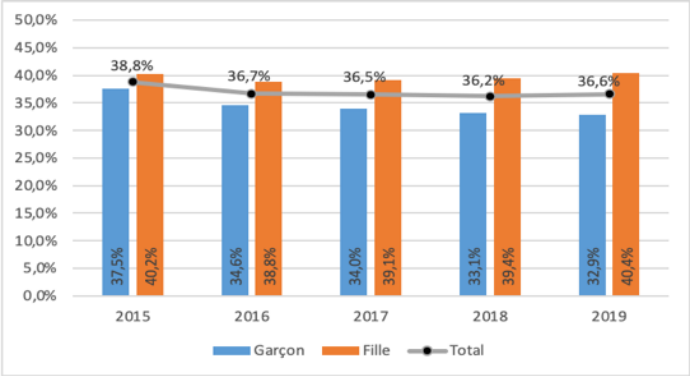

***Source* : DPRE_RNSE 2020**

Le Sénégal a fait de la formation professionnelle et technique (FPT), une option fondamentale dans sa politique de développement économique et sociale. Cependant, le taux d'accroissement des effectifs de la FPT s'est établi à 1,5% en 2019 contre 22% en 2018, soit un taux de réalisation de 7,1% par rapport à la cible. Cette situation est reflétée par la faible progression du taux de transition du cycle fondamental dans le système de formation professionnelle et technique qui est passé de 9% en 2018 à 9,2% en 2019.

Par ailleurs, le ratio du nombre d'inscrits dans la FPT pour 100 000 habitants s'établit à 504,7 en 2019. Il a connu une baisse de 1,54% par rapport à 2018. Ce ratio reste timide et cache des disparités entre les régions. L'accès à la FPT est plus élevé dans les régions de Dakar (1 265,9) et Ziguinchor (728,05), mais il reste faible à Louga (73,9) à Sédhiou (77,76) et à Matam (91,5). Le pourcentage de filles dans les effectifs de la formation professionnelle a connu une baisse

entre 2018 et 2019 en passant de 54% à 52,39%. Malgré la baisse notée, les filles restent majoritaires dans la FPT avec un indice de parité de 1,1.

S'agissant de l'intégration des personnes vivant avec handicap dans la FPT, le taux de participation aux effectifs de la FPT est passé de 0,83% en 2018 à 0,41% en 2019, pour une cible de 2%. Des efforts restent encore à faire pour la prise en charge des personnes vivant avec un handicap en termes d'accessibilité des infrastructures.

Dans le domaine de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a légèrement baissé, passant de 1 209 en 2018 à 1 204 en 2019. Par contre, le taux brut de scolarisation au supérieur (19-26ans) s'est légèrement bonifié, passant de 8,15% à 8,22% entre 2018 et 2019. Il est également noté une bonne progression des filles dans la population estudiantine avec un indice de parité de 0,75 même si des efforts restent à faire, surtout dans les filières scientifiques et techniques.

La carte universitaire s'est densifiée avec la poursuite des constructions/réhabilitations et la dotation des infrastructures en équipement et la création d'Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP).

En 2018, le Sénégal comptait huit (08) universités, deux (02) centres délocalisés, cinq (05) instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) et 21 espaces numériques ouverts. Les capacités d'accueil des campus sociaux ont été augmentées à 16 103 lits, soit un taux d'hébergement de 15% (43% à Saint-Louis, 12% à Dakar).

Dans le cadre de l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation des investissements importants ont été consentis par l'État pour renforcer la mise à niveau des infrastructures pédagogiques.

Figure 9 : ODD4c1 – Indicateurs de l'élémentaire

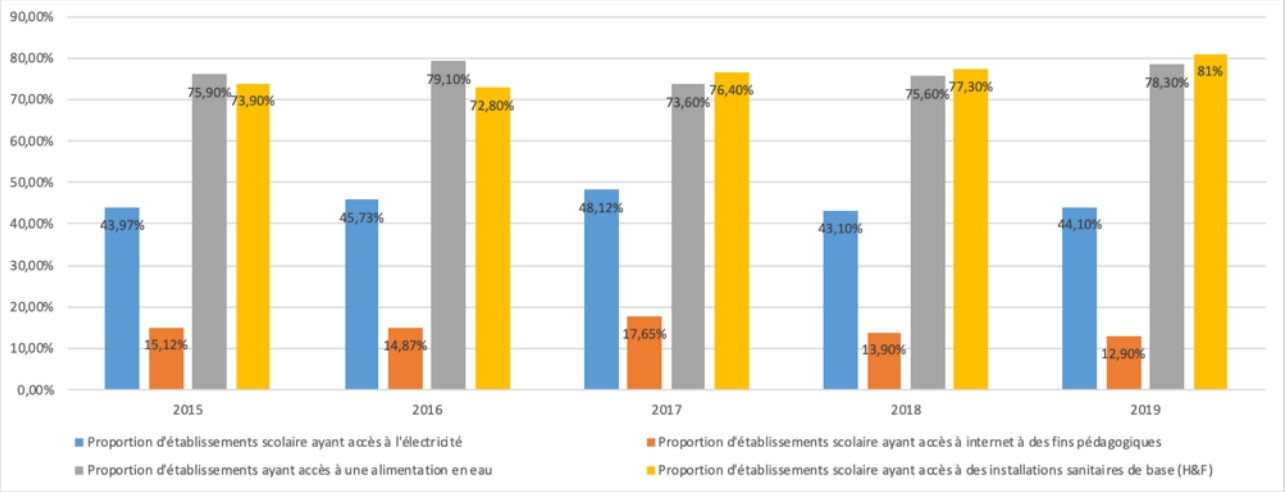

Source : DPRE RNSE, 2020

Des efforts considérables ont été entrepris par le Gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'alphabétisation. Ainsi, selon les données de l'EDS-C de 2019, le taux d'alphabétisation est de 52,7% pour les femmes (15-49 ans) et de 65,1% pour les hommes (15-49 ans) contre des taux en 2018 de 54,3% pour les femmes et 63,1% pour les hommes.

Aussi, le Sénégal a défini une Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (PNDIPE) mise en œuvre par l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP), une Lettre de Politique générale du Secteur de l'Education et de la Formation (LPGS-EF) opérationnalisée par le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et de la Transparence de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF, 2018/2030), une Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN) et un Plan Stratégique pour la Survie de l'Enfant.

La mise en œuvre de ces politiques a permis de réaliser des progrès dans la prise en charge de la petite enfance, notamment en termes de nombre de structures et de taux brut de préscolarisation (TBPS). En effet, sur la période 2008-2017, le nombre de structures est passé de 1540 à 3297 et le TBPS de 8,8%% à 17,5%.

Ces politiques ont également permis d'améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des enfants âgés de 0 à 6 ans. En effet, le taux de malnutrition aigüe globale est passé de 10,1% en 2010 à 8,8% en 2017(EDS 2010, SMART 2017).

Cependant, la situation générale du Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE) demeure encore peu satisfaisante eu égard à l'ambition de porter le taux brut de préscolarisation (TBPS) à 67 % à l'horizon 2030. En effet, le TBPS actuel de 17,5%, encore loin des objectifs fixés, cache des disparités inter et intra régions, entre zones rurales, urbaines et périurbaines. Ce qui pose avec acuité la problématique de l'accès équitable aux services DIPE.

Aussi les questions relatives à la qualité des interventions, à la gouvernance, à l'engagement des collectivités territoriales, des communautés et de la société civile dans la prise en charge de la petite enfance restent-elles essentielles pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

Au Sénégal, le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence de l'Education et de la Formation (PAQUET-EF 2018-2030,) constitue le cadre opérationnel de la politique de l'éducation et de la formation des Ministères en charge de l'Education, de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'artisanat, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ainsi que du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entrepreneuriat féminin où se trouve l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP).

Le PAQUET vise à asseoir un système d'éducation efficace, efficient et conforme aux exigences de développement économique et social. Après son actualisation, le PAQUET vise à renforcer les orientations de la politique de l'éducation à tous les niveaux d'enseignement avec un alignement aux ODD et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Les limites et faiblesses constatées

Elles sont ainsi formulées :

- Morcellement des départements ministériels et obsolescence de certains textes au plan politique

- Existence de doublons dans les composantes des initiatives et absence de synergie entre projets et programmes
- Le taux brut de préscolarisation est faible (16% pour la région de Saint-Louis et 6% à l'intérieur de la région
- Insuffisances des ressources et lenteurs dans les procédures de décaissement
- Manque de suivi et application des recommandations des RAC
- Tous les garçons et les filles ne suivent pas toujours un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit, équitable et de qualité, qui leur donne des acquis pertinents et effectifs.
- Les avancées cachent des disparités géographiques, de genre notamment les enfants à besoins éducatifs spéciaux (l'offre est très en deçà de la demande) ; d'où l'urgence de travailler à l'adaptation et la diversification de l'offre éducative (atteinte d'une éducation universelle)
- La faible prise en compte et d'appui des initiatives des OSC : prise en compte des effectifs dans l'annuaire nationale, institutionnalisation des offres d'alternatives proposées (supprimer le paiement aux examens du CAP du jury + intrants).
- On constate la persistance de la baisse des taux d'achèvement, notamment des filles au moyen. Il y a urgence à améliorer la qualité des enseignements / apprentissages, à pacifier le système, à développer des stratégies de soutien scolaire et des mécanismes et dispositifs d'alerte
- On note un très faible taux brut de préscolarisation avec de fortes disparités inter et intra régionales. En dépit du fait que la population rurale est supérieure à celle urbaine, le nombre de structures de petite enfance en zone rurale est inférieur de 14% à celles de la zone urbaine. Il s'y ajoute que les jeunes enfants de moins de trois ans sont toujours laissés en rade du fait de l'absence d'une politique adéquate de prise en charge
- On assiste aujourd'hui à un processus qui favorise la privatisation et la marchandisation de l'enseignement supérieur. Il existe également un véritable problème d'adéquation des offres de formation aux besoins du marché de l'emploi.
- Les efforts faits en direction de l'éducation inclusive sont encore timides, très localisés et ne prennent en charge qu'un nombre très faible de groupes cibles. Les structures éducatives en place ne prennent en compte les besoins spécifiques des handicapés : absence de structures dédiées : L'éducation inclusive est une exigence incontournable pour atteindre l'ODD4. Elle suppose la transformation et la modification des contenus, des approches, des structures et des stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité du système éducatif général d'éduquer tous les enfants.
- Le taux d'analphabétisme reste encore très élevé : 52,7% pour les femmes (15-49 ans) et 65,1% pour les hommes (15-49 ans) contre des taux en 2018 de 54,3% pour les femmes et 63,1% pour les hommes (sources ANSD) et le montant global du financement en faveur de l'éducation de base des jeunes et des adultes analphabètes demeure très insuffisant (moins d'1% des dépenses publiques de l'éducation nationale alors que la Conférence de Bamako de 2007 sur le financement de l'éducation non formelle recommandait aux Etats de porter ce taux à +3%).
- La promotion du développement durable est une thématique innovante qui est faiblement prise en charge dans les curricula. Pour atteindre le degré d'acquisition

nécessaire, il faut une meilleure prise en compte de cette thématique dans les programmes scolaires mais également développer des activités extrascolaires qui y contribuent

- les problèmes de résilience au niveau des écoles demeurent : abris provisoires, écoles sans mur de clôture, sans toilette, sans éclairage, sans point d'eau, déficit de tables-bancs, absence de salles informatiques, de bibliothèques, de cantines scolaires
- Des faiblesses dans les indicateurs à tous les niveaux
- Des lenteurs et blocages dans les constructions
- Un énorme déficit en enseignants et équipements mobiliers
- Des gaps financiers importants pour la qualité améliorée, la Petite Enfance, le non-formel
- Des programmes encore en déphasage avec les réalités locales
- Une politique de décentralisation timide et inefficace
- L'absence de prise en compte de l'expertise, des capacités et des réalisations des OSC
- Le nombre élevé d'enfants hors école
- L'insuffisance des ressources allouées à l'EBJA et à la Petite Enfance
- La prolifération d'écoles privées et les défaillances dans l'encadrement et le suivi des modalités de création et de fonctionnement de ces écoles privées
- La diminution du quantum horaire d'année en année du fait des grèves des enseignants et l'inadéquation du calendrier scolaire
- Prise en compte des enfants à besoins spéciaux presque inexistante dans le préscolaire :
- Prise en compte des enfants à besoins spéciaux insuffisante dans les écoles primaires, secondaires et lycée : à Thiès 0.07% de prise en compte au niveau de l'académie
- Prise en compte de l'enseignement religieux insuffisante dans les écoles publiques
- Eloignement de certaines écoles
- Effectifs pléthoriques dans certaines écoles
- Classes multigrades
- Prise en charge des langues locales insuffisante
- Insuffisance de la politique de maintien des filles à l'école au niveau du collège et du secondaire
- Absence d'équité territoriale, insuffisance de la formation des enseignants,
- Absence de programme de promotion des langues locales dans le domaine de l'éducation et de la formation
- Violences basées sur le genre et déperditions en milieu scolaire
- Insuffisance de structure de prise en charge des enfants non scolarisés et ou déscolarisés
- Insuffisance de mesures d'accompagnement au niveau des bureaux alphabétisation
- La gestion dans les établissements fait défaut (CGE non fonctionnels)
- Baisse de la qualité de l'offre de service (qualitatif quantitatif par le système éducatif)

Recommandations

- Mettre en application la décision N° 2 du Conseil Présidentiel relative aux conclusions des ANEF
- Encourager la mise en œuvre des dispositions comprises dans la LPSE (une fois adoptée) ; disposition relative à l'instauration d'une obligation de préscolarisation au moins d'une année gratuite
- Revoir à la hausse les ressources allouées au sous-secteur (préscolaire)
- Modéliser le communautaire
- Asseoir un système d'évaluation sous forme de bilan de compétences à l'entrée au primaire
- Développer des programmes de renforcement de capacités des parents
- Transformer le système de formation des encadreurs de la Petite enfance à travers la promotion de structures dédiées ;
- Encourager la validation des acquis pour le personnel communautaire servant dans les structures DPE
- Encourager la recherche pour mieux soutenir les actions relatives à la Petite enfance
- Asseoir un système de suivi-évaluation du sous-secteur tenant compte du cadre mondial de suivi des indicateurs des ODD (4.2)
- Renforcer l'enseignement professionnel de sorte à enrôler les enfants de la rue, et artisans...
- Mettre en œuvre des cours de soutien; allègement des programmes
- Trouver des stratégies pour prendre en charge les enfants transhumants
- Renforcer les budgets alloués aux langues nationales
- Faire revenir les grands organismes de l'alphabétisation comme l'ancien PAPS et le PAPA
- Mettre l'accent sur la motivation des enseignants
- Prendre en charge dès la naissance de l'état civil des enfants
- Lutter pour le maintien des filles le plus longtemps à l'école
- Développer la concertation sur l'enseignement supérieur
- Réadapter le calendrier scolaire
- Assurer une meilleure prise en compte de l'enseignement religieux
- Assurer une meilleure prise en compte des enfants à besoins spéciaux
- Améliorer l'accessibilité des écoles
- Procéder à la révision des effectifs pléthoriques dans certaines écoles
- Améliore la capacité d'accueil
- Améliorer les infrastructures de base de certaines écoles (eau, toilettes, clôtures, bâtiments, cantine scolaire, spécificité genre)
- Introduire la prise en charge des langues locales
- Respecter le quantum horaire
- Améliorer la politique de maintien des filles à l'école au niveau du collège et du secondaire
- Eradiquer les abris provisoires par la construction des écoles, prendre en charge les besoins spécifiques des élèves vulnérables. Notre système. éducatif est parasité par des projets des PTF
- Promouvoir l'éducation inclusive

- Prendre en charge les engagements de l'Etat vis-à-vis des accords avec les syndicats des enseignants
- Mettre en place des budgets de fonctionnement pour les cellules alpha
- Institutionnaliser les langues locales dans les curricula
- Accélérer la construction des campus universitaires
- Créer le corps des administrateurs scolaires pour mieux contrôler la gestion des fonds
- Augmenter les infrastructures scolaires et recruter davantage d'enseignants de qualité
  Mettre en œuvre les conclusions des EGEF, et celles des Assises de l'EF
- Démocratiser le système éducatif
- Renforcer les infrastructures adaptées aux personnes handicapées
- Mettre en place un dispositif de veille et d'alerte au niveau des écoles afin de déceler les cas à risques
- Favoriser le retour des services sociaux au sein des établissements scolaires
- Renforcer le Partenariat Public-Privé dans le financement, l'accompagnement et l'absorption
- Rendre accessible l'enseignement supérieur aux personnes à besoins éducatifs spéciaux car les structures ne favorisent pas l'inclusion (infrastructures, documents, supports pédagogiques, formation, etc.)
- Définir une véritable politique de prise en charge des enfants hors école notamment des personnes handicapées
- Accroitre le budget alloué à l'éducation Inclusive
- Diversifier les opportunités d'apprentissage pour un modèle qui offre à chacun (enfant, jeune et adulte) les opportunités d'apprentissage adaptées à ses besoins et condition
- Dégager des stratégies d'accès aux loisirs éducatifs de tous les enfants afin de ne laisser personne derrière
- Définir une véritable politique de prise en charge des enfants hors école notamment des personnes handicapées
- Accroitre le financement du sous-secteur de l'alphabétisation en amenant son budget à 3% d'ici 2025
- Trouver des stratégies pour prendre en charge les enfants transhumants
- Désagréger les données, ce qui est une stratégie de suivi contribuant à mieux maitriser le réel

Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

<u>La situation présente</u>

L'Etat du Sénégal, signataire de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing, a manifesté une volonté politique sans équivoque en faveur de l'intégration du genre dans l'action publique. Cette volonté s'inspire de la consécration constitutionnelle du principe de l'égalité des sexes, des conventions ratifiées protectrices des droits des femmes et des instructions gouvernementales en faveur de la prise en compte de la dimension genre.

Le Sénégal a, en effet, adopté divers instruments internationaux garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes : Convention sur l'Elimination de toutes les formes de

Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF), Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes en Afrique (Protocole de Maputo), Acte Additionnel relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO, Déclaration solennelle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les instances de décision et au niveau des postes électifs, Agenda 2063 de l'UA, etc.

Il est constaté qu'il y a depuis des années une certaine volonté de l'Etat et une tendance à satisfaire les besoins et préoccupations des femmes et des filles en mettant en place un cadre institutionnel (MFFGPE, cellules et points focaux genre), en votant des lois, en signant et ratifiant des instruments juridiques internationaux, en faisant des réformes, en mettant en place des mécanismes de formation, de subvention, de financement, d'accompagnement, d'appui.

Le cadre légal est articulé autour de la Constitution et des instruments juridiques :

- Principe de l'égalité dans le préambule
- Parité absolue F/H
- La CEDEF
- CIDE
- CADHP
- Acte additionnel Régional
- Protocole de Maputo

Il repose également sur les code et lois suivantes :

<u>Code :</u>

- Code de la famille
- Code minier
- Code forestier
- Code la pêche
- Code pastoral
- Code général des collectivités locales
- Code sur les drogues
- Code de l'environnement

<u>Lois :</u>

- Loi sur la parité
- Loi criminalisant le viol
- Loi favorisant la possibilité donnée aux femmes de pouvoir choisir la nationalité de sa progéniture….)
- Loi agro-sylvo-pastorale
- Loi de 99 05 du 29 janvier 99
- Lois sur le VIH
- Lois sur la santé de la reproduction
- Loi sur les personnes handicapées
- Loi sur la nationalité

- Loi sur la fiscalité salariale

Le cadre institutionnel s'étoffe progressivement :

- Ministère de la Femme de la Famille, du Genre et de la Protection des Enfants
- Cellules genre/ Points focaux genre dans les Ministères
- Les associations et organisations de femmes
- ONP
- Comité technique National VBG

Les acquis du cadre institutionnels :

- L'existence des rapports annuels genre
- Le document budgétaire genre (Direction du budget)-Existence de plans d'institutionnalisation du genre
- L'existence des rapports annuels genre
- Le document budgétaire genre (Direction du budget)-Existence de plans d'institutionnalisation du genre
- Audit genre au niveau de 05 Ministères
- Le plaidoyer est mené par les organisations de femmes
- La résilience des organisations de femmes face à la rareté des ressources

Les acquis des politiques, stratégies et programmes :

- La lettre de politique sectorielle….
- La SNEEG
- Plan d'actions pour l'élimination des VBG
- Le Plan d'action sur les MGF
- Plan d'action national 2022-2027
- Plan d'action national sur les résolutions 1325 et suivantes
- La SNPS
- La SNPE
- PADES
- PAQUET

Les points forts dans les politiques, stratégies et programmes :

- Critère genre devenu un critère de sélection des projets
- Intégration du genre dans le PSE
- Programme de maintien des filles à l'école

La promotion de l'équité et de l'égalité de genre figure dans l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent (PSE) consacré à la Gouvernance, aux Institutions, à la Paix et à la Sécurité. L'intégration du genre dans les politiques publiques est adoptée comme stratégie pour lutter contre toute forme d'inégalité et assurer à tous une participation équitable au processus de développement. La prise en compte des questions d'égalité représente, de ce fait, un enjeu

transversal pour l'ensemble des programmes de développement national consignés dans le PSE.

Egalité des sexes

Les acquis :

- La loi sur la parité
- Les textes réglementaires sur les VBG

Autonomisation des femmes :

Les acquis :

- Les projets et programmes qui financent les femmes (PADEF, PAREM…)

Le Sénégal peut se réjouir des bonnes performances vers l'égalité des genres grâce à ses dispositions juridiques. Le pays a promulgué la loi sur la parité et désormais 41,8% des postes électifs sont occupés par des femmes. En outre, dans le commandement territorial, les femmes représentent 6,5% de l'effectif. On note 01 seule femme gouverneur de région sur 14 du pays, 02 femmes préfets sur 45 et 24 femmes sous-préfets et adjointes sur un total de 372 en 2018.

Incontestablement, des mesures juridiques ont été prises pour corriger un certain nombre d'inégalités, avant même l'adoption des ODD. Ainsi, la loi n°2013-03, votée le 25 juin 2013, modifiant la loi n° 61-10 du 07 mars 1961, constitue une avancée majeure pour les femmes car désormais « Est sénégalais tout enfant né d'un père ou d'une mère sénégalaise ». Cette nouvelle disposition de la loi sur la nationalité permet ainsi à la femme sénégalaise de donner la nationalité à ses enfants nés d'un père étranger ou même de donner celle-ci à son mari. La loi 2008-01 du 8 janvier 2008 modifie certaines dispositions du code général des impôts et établit l'égalité de traitement fiscal.

Dans le sillage de la volonté politique en faveur de la concrétisation de l'égalité des sexes, une circulaire primatoriale instruit les différents ministères d'intégrer l'égalité de genre dans leurs missions et leurs interventions ; des cellules de promotion du genre ont été mises sur pied dans les différents ministères à des niveaux institutionnels divers ; une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre révisée est en cours de mise en œuvre ; une Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre (DEEG) a été mise en place par le Décret n° 2008-1045, en date du 15 septembre 2008.

Le Sénégal a créé un Ministère dédié à la Micro finance et à l'Economie Sociale et Solidaire avec comme cible prioritaire la femme. Ce ministère contribue d'une manière ou d'une autre à la promotion économique et sociale des femmes à travers la mise en œuvre de mécanismes de financement qui essaient de tenir compte des conditions de vie des femmes, surtout du monde rural.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place des mécanismes d'accompagnement et de financement des femmes tels que, le Fonds national de Crédit pour les Femmes (FNCF), le

Fonds national de l'Entreprenariat féminin (FNEF), la Délégation à l'Entreprenariat Rapide (DER). Il a aussi initié des programmes de promotion socio-économique de la femme et de la fille tels que le Projet d'Appui au Développement de l'Entreprenariat Féminin et de l'Emploi des Jeunes Filles (PADEF/EJ) pour corriger les inégalités de genre.

Le gouvernement a aussi mis en place des projets et programmes de promotion de l'entreprenariat féminin pour lutter contre la pauvreté des femmes. On peut citer, notamment :

- Le Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (PAPEJF) visant à générer 15.000 emplois pour les femmes et les jeunes ;
- Le Programme d'Appui au Développement de l'Entreprenariat des Femmes et des Jeunes (PADEFJ d'un montant de 18 milliards FCFA, contribue à l'émergence des petites et moyennes entreprises des femmes et des jeunes.
- PASNEEG
- PALAM
- DER/FJ
- FEF
- DAC
- ANPEJ

Ces programmes visent à réduire les inégalités économiques femmes/hommes.
De même, des progrès en faveur de l'élimination de toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes sont réalisés. Dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. Le « Plan d'actions national multisectoriel pour l'éradication des Violences Basées sur le Genre (VBG) et la promotion des droits humains 2017-2021 (PAN/VBG/DH) » est mis en œuvre. Ce dispositif a été renforcé par la mise en place de 13 plateformes régionales de prévention et de prise en charge des VBG et celle des plans d'actions régionaux pour l'accélération de la lutte contre les VBG et la promotion des droits humains.

Chaque annuelle, il est organisé une revue annuelle conjointe sectorielle

<u>Les limites et faiblesses constatées</u>

Des insuffisances et manquements sont relevés de manière forte sur le cadre légal, le cadre institutionnel, les projets et programmes mis en œuvre à l'intention des femmes et des filles, ainsi que sur les mécanismes et critères de ciblage. ...

Les limites et faiblesses du cadre légal :

- Conventions non domestiquées
- L'ignorance des femmes
- Faible accès des femmes à la justice
- Non harmonisation de certains instruments juridiques

Les limites du cadre institutionnel :

- Manque de volonté politique de certains Ministères qui ne disposent pas de cellules genre
- Problème d'opérationnalisation et de mise en œuvre de la politique genre
- Tendance à la féminisation des cellules et points focaux genre
- Manque de moyens des associations de femmes

Les limites liées aux politiques, stratégies et programmes :

- Les enjeux sont insuffisamment compris parties prenantes
- La barrière linguistique, un frein à l'appropriation des politiques genres par les communautés
- La non-conformité entre la politique et sa mise en œuvre
- Non adaptation des outils de planification et de budgétisation dans la mise en œuvre des politiques publiques
- Inégalité dans l'accès la participation et la jouissance
- Insuffisance dans la communication (accès, disponibilité de l'information

Autres faiblesses et limites :

- L'absence d'un dispositif spécifiquement dédié à l'enracinement de l'égalité dans la poursuite des ODD
- Des faiblesses statistiques pour établir la situation spécifique des femmes et des filles
- Une faible maîtrise des outils de prise en charge de l'égalité
- La faiblesse des capacités des collectivités territoriales pour intégrer l'égalité de genre
- Insuffisance de la prise en compte du genre dans le CCL
- Insuffisance de la réglementation qui accompagne la mise en œuvre des lois
- Méconnaissance des textes de lois
- Persistance des dispositions discriminatoires dans des textes de lois et de règlement
- Persistance des violences sur toutes ses formes malgré les mesures prises
- Insuffisance dans la mise en œuvre effective des lois (persistance des pesanteurs socioculturelles)
- Sous-estimation des données sur les VBG
- Insuffisance de financement et de participation active des femmes
- Dispositif de Suivi-évaluation peu performant
- Problème d'articulation entre les programmes
- Non-respect du genre
- Exacerbation des VBG
- Les cadres de référence pour l'autonomisation des femmes peu fonctionnels
- Problème d'application des stratégies ratifiées par insuffisance de financement
- Problème de données désagrégées
- Obsolescence de certains textes
- Manque d'une politique d'autonomisation adaptée
- Existence de doublons dans les composantes des initiatives
- Absence de synergie entre projet et programmes

- Insuffisance de la sensibilisation et communication sur les inopportunités des interventions
- Défaut de décentralisation des programmes et projets
- La politisation de certaines interventions
- Manque de suivi et d'application des recommandations des RAC

Recommandations

- Lutter contre les stéréotypes genre (accès à la terre) ; davantage appliquer les sanctions pour les VBG (égalité des sexes)
- Prendre en charge des femmes marginalisées dans la mise en œuvre des ODD
- Développer l'approche inclusive dans les politiques, stratégies, projets et programmes
- Mettre en place des systèmes de collecte de données désagrégées fiables et accessibles
- Renforcer les capacités des organisations dans le suivi-évaluation et la capitalisation
- Renforcer les capacités des organisations pour l'information et l'accès aux financements
- Développer un plaidoyer pour l'application effective des lois en vigueur et l'adaptation des codes sectoriels aux besoins des femmes
- Développer un plaidoyer pour diligenter les décrets de mise en œuvre des lois
- Appuyer et accompagner les femmes pour un meilleur accès aux ressources économiques
- Promouvoir le genre
- Généraliser les maisons de la justice et l'étendre au niveau régional
- Promouvoir l'exercice en commun de l'autorité parentale
- Réviser l'article 111 du code de la famille relatif de l'âge au premier mariage de la fille qui doit être relevé à 18 ans
- Réviser l'article 196 du code de la famille relatif à la recherche de paternité
- Rendre effective la gratuité du certificat médical, la césarienne et l'ADN dans leur globalité
- Renforcer les politiques de promotion et de maintien des filles à l'école ;
- Revoir certains concepts comme « l'enfant naturel » ;
- Lutter contre les VBG (violence basée sur le genre) à l'école et dans les familles
- Donner les mêmes chances à tous les élèves (garçons et filles)
- Soutenir les organisations des femmes et les filles dans la transformation des produits
- Lutter contre les mariages et grossesses précoces
- Mettre en place une politique d'autonomisation adaptée
- Systématiser la planification/budgétisation locale sensible au genre
- Etablir des plans de travail annuels pour l'atteinte des ODD en tenant compte de l'ODD 5 transversal
- Concevoir un plan d'action national propre pour l'atteinte des ODD adossé à la SNEEG
- Etablir les rapports de suivi des ODD suivant une approche moins laudative et plus critique
- Engager le Parlement à veiller une meilleure prise en charge de l'égalité

Par ailleurs, les besoins et préoccupations des femmes étant pris en charge dans différents ODD, cibles, il est recommandé aux pouvoirs publics (ministères sectoriels) et locaux (collectivités territoriales), de faire les efforts nécessaires pour prendre en charge les femmes et les filles à travers les politiques, programmes et projets et s'assurer qu'on ne laisse pas en rade des catégories spécifiques de femmes, de filles et des aspects essentiels, prioritaires.

OO 14 : Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour le développement durable

La situation présente

Elle se caractérise d'abord par un cadre légal articulé autour de la Constitution, des lois (codes) et des règlements.

Le cadre institutionnel repose sur le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime/Démembrements et le MEDD/Démembrements et les instruments de travail sont : les lettres de politique sectorielle et les stratégies nationales mises en œuvre.

Il existe des Aires Marines Protégées au Sénégal (Fadiouth, Somone, Saint-Louis, Abéné …)

La présence d'agence Nationale de l'Aquaculture dans la quasi-totalité des régions au Sénégal mérite d'être relevée.

Il est constaté une augmentation des aires marines protégées et des ressources tirées de la pêche avec une certaine stabilité de 2020 à 2021 de la surface des aires marines protégées, en proportion de la surface totale.

Le taux de couverture en aires marines protégées est passé de 1,79% en 2015 à 2,48% en 2019. Le principe de la cogestion au niveau des AMP est pertinent et bien apprécié par les parties prenantes.

La valeur ajoutée de la pêche est passée de 207,7 milliards de FCFA en 2018 à 226,6 milliards de FCFA en 2019, soit une croissance de 12% et une contribution de 11,1% au PIB du secteur primaire et 1,7% au PIB..

Dans le cadre du suivi des espèces à statut menacées dans les parcs, réserves et aires marines protégées (AMP), concernant le cas des tortues marines, il est noté sur l'année 2019, une absence des nids dans le réseau d'AMP.

Dans le cadre du renforcement de la surveillance des pêches et de l'application des mesures du ressort de l'État du port pour lutter contre la pêche Illicite, non déclarée et non réglementée (INN), 6 951 pirogues ont été contrôlées en 2019. Ces activités de contrôle et d'inspection ont permis de réaliser 919 arraisonnements en 2019, dont 09 navires de pêche industrielle et 910 pirogues sénégalaises de pêche artisanale. En outre, le Sénégal a démarré un programme de géolocalisation des embarcations de pêche artisanale, qui consiste à installer des balises à bord des pirogues, permettant de fournir, avec précision, des informations actualisées sur la position, l'identité, le type de pêche, le cap, la vitesse de la pirogue, la date, l'heure et d'autres paramètres liés à la sécurité.

L'Etat du Sénégal, eu égard aux enjeux écologique, économique et social de la grande Niaye, a classé la Niaye de Pikine en Aire protégée avec le décret n° 2019-748 du 29 mars 2019, créant la Réserve Naturelle Urbaine de la Grande Niaye de Pikine (RNUGNP). En plus de la création de la RNUGNP sur une superficie de 650 ha, il est noté, l'extension de l'Aire Marine protégée (AMP) du Gandoule avec l'intégration de la Commune de Soum et des bolongs de félir, Soum et Ngadior, sur 12 389 ha.

La revue annuelle conjointe est périodiquement organisée.

Les limites et faiblesses constatées

- Erosion côtière
- Problème d'exploitation du pétrole et du gaz avec des répercussions négatives sur la biodiversité marine
- Exploitation excessive des ressources océaniques
- La non réglementation de la pêche artisanale
- Pollution des océans
- Perte des assiettes foncières cultivables
- Non maitrise de la ressource
- Avancée de la mer
- Insuffisance des ressources pour assurer le contrôle
- Obsolescence de certains textes
- Faible application des lois notamment sur l'utilisation du mono filament, sur la pêche illégale
- Recul de la biodiversité marine
- Pollution de l'eau
- Effets néfastes de changements climatiques
- Rareté des ressources halieutiques
- Le non-respect de la réglementation de la pêche (utilisation de produits chimiques, filets non adoptés)
- La non-observation de repos biologique pour assurer la régénérescence des espèces maritimes
- Insuffisance d'équipements pour Police Maritime
- Réduction des périmètres de pêche due à l'exploitation pétrolière
- Existence de doublons dans les composantes des initiatives
- Absence de synergie entre projets et programmes
- Lenteurs administratives
- Lenteurs dans les procédures de décaissement
- Manque de suivi et application des recommandations des RAC
- Insuffisance des ressources financières et humaines

Recommandations

- Sauvegarder les ressources maritimes face à l'exploitation pétrolière et gazière
- Il ne faudrait pas que l'exploitation du gaz et du pétrole menace les ressources marines par la pollution
- l'Etat doit surveiller la pêche industrielle

- Revoir les permis de pêche alloués aux étrangers
- Aménagement d'ouvrages antiérosifs
- Sensibiliser et former sur les modes de pêche et imposer un repos biologique pour certaines espèces
- Lutter pour la biodiversité de l'écosystème marine
- Sécuriser les côtes
- Renforcer la surveillance des côtes ;
- Réviser des accords de pêche ;
- Equiper davantage la police maritime
- Reboiser la mangrove pour régénérer les écosystèmes marins
- Mettre en œuvre les engagements du Sénégal sur l'adhésion à la FITI
- Aménagement d'ouvrages antiérosifs
- Actualisation de la loi sur le code de l'environnement
- Accélérer le processus d'élaboration et de vote de la loi sur le littoral
- Respecter le repos biologique
- Réactualiser les textes juridiques au contexte du moment
- Appliquer les recommandations issues des revues
- Disposer les moyens financiers pour la tenue des revues
- Formuler les interventions sur la base des attentes des communautés
- Harmoniser les interventions
- Revoir le système d'attribution des licences de pèches et les conventions internationales.

ODD 15 : Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et stopper la perte de biodiversité

<u>La situation présente</u>

Elle se caractérise d'abord par un cadre légal articulé autour de la Constitution, des lois (codes) et des règlements.

Le cadre institutionnel repose sur le MEDD/DEFCCS/DPN/DAMCP/ ANGDMVet les instruments de travail sont : la lettre de politique sectorielle et les stratégies nationales mises en œuvre (PSE vert, LPSEDD, SNDD).

Il est mis en œuvre des projets et programmes, des plans d'aménagement et de gestion (PAG), destinées à la sauvegarde du patrimoine forestier.

La RAC est régulièrement organisée et il y a lieu de mentionner la mise en place et l'animation d'une plateforme multi-acteurs dans le cadre du suivi des ODD

Le secteur bénéficie des atouts et avantages suivants :

- Existence de différents codes : forestier, chasse, environnement, mines…
- Engagement en faveur de conventions internationales : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention sur les oiseaux migrateurs

- Révision de la loi sur le foncier (processus non terminé)
- Existence des forêts classées et des réserves de biosphère (Toubacouta , Niokolokoba)
- Existence de réserves et de parcs pour la conservation de la biodiversité
- La grande muraille verte
- Existence de pépinières au niveau des eaux et forêts
- Projet de développement des énergies renouvelables

Toutefois, la superficie forestière a connu une baisse entre 2018 et 2019, passant de 42,32% à 42,11% pour une prévision de 41,11% en 2020.

Par ailleurs, une certaine hausse est relevée en termes de progrès vers la gestion durable des forêts, de 2020 à 2021.

Figure : Superficies forestières en pourcentage du total des terres émergées au Sénégal

Source : Portail FRA, 2019

Le ratio reforestation/déforestation est passé de 0,51 en 2018 à 0,15 en 2019. Ce résultat engendre une baisse des performances en matière de reconstitution du couvert végétal.

Figure : Ratio reboisement/déboisement

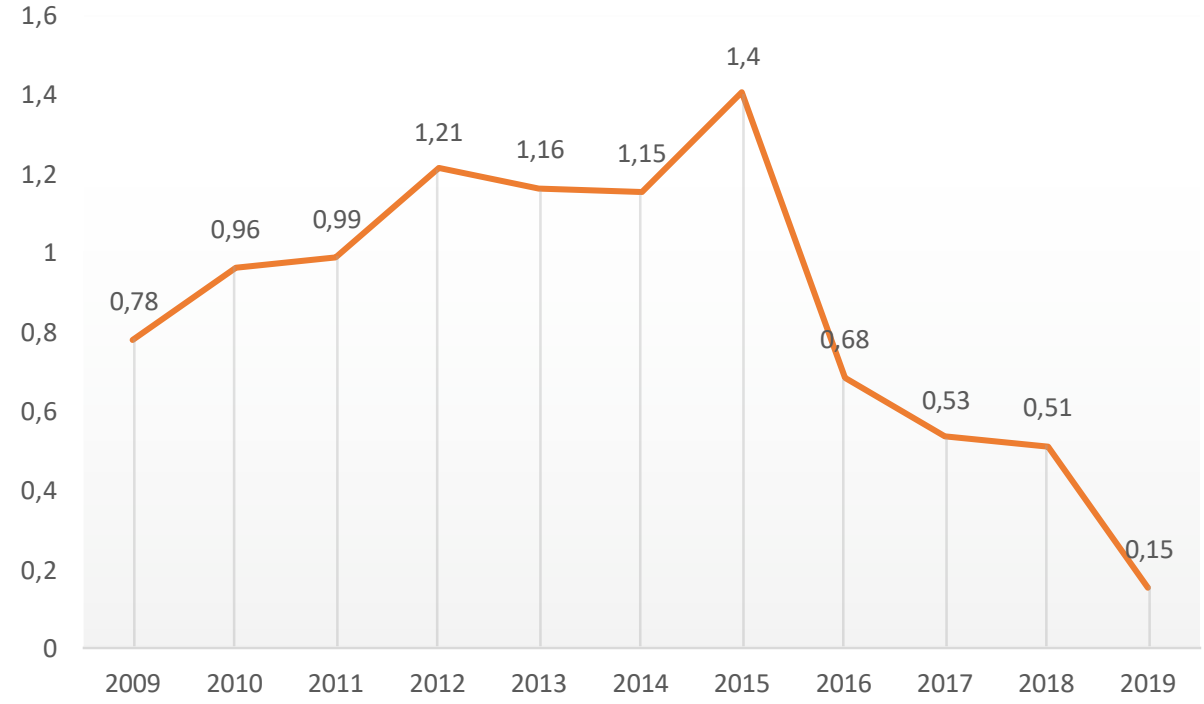

Source : MED, 2019

S'agissant des superficies forestières sous gestion durable (SFGD), le Sénégal poursuit ses engagements à les accroitre annuellement de 5%. En fin 2019, les SFGD s'établissent à 1 921 365,07 ha contre 1 914 708 ha en 2018. Cette légère progression est due aux efforts de reboisement conjugués aux activités d'aménagement et de restauration des terres dégradées. Malgré cette hausse, la cible de 5% n'a pas été atteinte. Il est également noté une hausse des aménagements des forêts disposant de plans de gestion (53 en 2019 contre 46 forêts en 2018) même si les superficies ont enregistré une baisse de 0,2% (988 791 ha en 2018 contre 986 841 ha en 2019).

Au Sénégal, une cinquantaine d'espèces d'oiseaux ont un statut d'espèces intégralement protégées et une douzaine un statut d'espèces partiellement protégées, selon le Code de la chasse et de la protection de la faune, alors qu'au niveau international, une quarantaine d'espèces d'oiseaux présentes au Sénégal sont classées sur la Liste Rouge de l'UICN. Le Gouvernement s'engage à assurer le suivi de la dynamique des oiseaux emblématiques ou menacés. Ainsi, l'indice de la liste rouge, selon l'UICN, est de 0,94 en 2019 contre 0,95 en 2018.

D'après les résultats du projet Sen Bio-infos, 8 221 espèces connues sont répertoriées au Sénégal. Celles-ci sont réparties entre les animaux (4 330), les végétaux (3 641) et les champignons (250). Parmi les animaux, il est dénombré 1 400 espèces constituées de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et d'insectes. Aujourd'hui, le projet a collecté 54 137 enregistrements qui ne portent que sur des « données ponctuelles qui ont été collectées dans des écosystèmes du pays. Ces résultats obtenus sont assez satisfaisants, dans la mesure où ils peuvent permettre de procéder à une analyse préliminaire de la situation de

certains sites car depuis 1998 aucune évaluation aussi exhaustive des ressources biologiques nationales n'a été entreprise.

Les pressions sur la tortue marine sont surtout d'une part, d'ordre anthropique (braconnage, prise accidentelle dans les filets de pêche, pollutions industrielle et plastique, perturbation des couloirs de migration, destruction des habitats, des lieux d'alimentation et de repos) mais aussi d'autre part naturel (modifications de certains paramètres environnementaux tels que la température, le PH, etc.). Il est nécessaire ainsi de mener des actions concrètes face à cette problématique. Néanmoins, globalement, des efforts d'aménagement et d'amélioration des habitats fauniques se poursuivent pour la conservation de la biodiversité au niveau national.

La proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages se situe à 2,13% en 2019 contre 1,22% en 2018 et celui approché par le braconnage se situe à 0,73% en 2019 contre 0,54% en 2018.

Les limites et faiblesses constatées

- Baisse de la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre due au défrichement à des fins agricoles, aux feux de brousse violents, au trafic illicite du bois…….
- Poursuite de la coupe du trafic et de la commercialisation illicite de certaines espèces forestières
- Mauvaise politique de la gestion environnementale.
- La poussée effrénée du front agricole Sud-est (recherche continue de terres neuves).
- Quota élevé alloué aux exploitants forestiers
- Absence d'une règlementation stricte du sous-secteur de l'orpaillage traditionnel et semi mécanisme.
- Utilisation de niveau élevé des produits chimique (mercure, etc…)
- Avancée de la mer
- Exploitation des mines et carrières occasionnant des pollutions et nuisances
- Réduction des superficies cultivables dans la zone des Niayes et du littoral
- Réduction des peuplements forestiers (agression sur la bande de filao, construction, etc.)
- Dégradation de la mangrove
- Erosion côtière
- Processus de révision de la loi sur le foncier inachevé ;
- Recrudescence des feux de brousse
- Coupe abusive et trafic de bois
- Salinisation des terres (Kaolack, Fatick…)
- Non- respect de la responsabilité sociétale des entreprises
- Utilisation non contrôlée des engrais chimiques et pesticides dans l'agriculture
- Erosion hydrique forte dans bien des endroits du pays
- Urbanisation galopante
- Obsolescence des textes
- Existence de doublons dans les composantes des initiatives
- Absence de synergie entre projets et programmes

- Insuffisance de la sensibilisation et communication sur les inopportunités des interventions
- Lenteurs dans les procédures de décaissement

Recommandations

- Lutter contre la mauvaise gestion des ressources forestières
- Mieux gérer la transhumance (surtout transfrontalière)
- Mieux gérer les parcs et les forêts classées
- Réglementer l'exploitation du tapis herbacé qui constitue un fourrage important pour le bétail
- Réduire la consommation du charbon de bois et privilégier l'utilisation de l'énergie renouvelable
- Faire un suivi après l'exploitation des carrières (remise en état, faire un reboisement)
- Reboiser les sites de filao, de mangrove
- Respecter les conventions internationales comme le CITES
- Renforcer le système d'alerte et de veille
- Vulgariser les codes forestiers, de l'environnement…….
- Elaborer des plans d'occupation et d'affectation et d'occupation des sols PAOS pour chaque CT et les appliquer
- Impliquer la société civile dans tout le processus d'attribution des permis de coupes de bois
- Mettre en place un dispositif opérationnel de gestion des effets négatifs liés aux changements climatiques
- Mener des campagnes périodiques de reboisement et assurer le suivi
- Mettre en place des mécanismes de réglementation du sous-secteur de l'orpaillage (PASMI)
- Réhabiliter des sites par le reboisement et la mise en état au niveau des exploitations minières et respect des codes environnementaux
- Faire respecter les codes (réhabilitation des sites à temps)
- Faire respecter la mise en œuvre des PGES : plan de gestion environnemental et social
- Réactualiser les textes juridiques au contexte du moment
- Règlementer l'utilisation abusive des produits chimiques
- Installer les ouvrages mécaniques pour la restauration des terres dégradés
- Formuler les interventions sur la base des attentes des communautés
- Harmoniser les interventions
- Appliquer les recommandations issues des revues annuelles conjointes
- Disposer les moyens financiers pour la tenue des revues

- Respecter les conventions internationales comme le CITES
- Renforcer le système d'alerte et de veille
- Vulgariser les codes forestiers, de l'environnement…….
- Elaborer des PAOS pour chaque CT et les appliquer
- Impliquer la société civile dans tout le processus d'attribution des permis de coupes
- Mener des campagnes périodiques de reboisement et assurer le suivi
- Mettre en place un dispositif opérationnel de gestion des effets négatifs liés aux changements climatiques
- Mettre en place des mécanismes de réglementation du sous-secteur de l'orpaillage (PASMI)
- Règlementer l'utilisation abusive des produits chimiques.
- Réviser de façon régulière les PGES et veiller à leur mise en œuvre effective
- Faciliter l'accès des ONG à des financements publics
- Parachever la révision de la loi sur le foncier
- Créer des alternatives à l'utilisation du bois de chauffe (promouvoir le bio gaz, les foyers améliorés)
- Systématiser les campagnes de reboisement et leur suivi
- Renforcer la sensibilisation sur les inconvénients de l'abattage des arbres
- Renforcer la promotion des écoles vertes
- Appliquer rigoureusement la loi interdisant la coupe abusive de bois
- Traduire les textes en langues locales codifiées pour une meilleure appropriation
- Mettre en place des comptes nationaux de l'environnement pour un meilleur suivi et évaluation des politiques environnementales.

ODD 17 : Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable

<u>La situation présente</u>

Pour mener à bien le programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut passer de l'engagement à l'action, ce qui suppose des partenariats solides, inclusifs et intégrés à tous les niveaux.

L'atteinte des ODD ne pourra se faire en laissant les acteurs agir isolément chacun dans son domaine. Les ODD proposent un agenda intégré et universel. En ce sens, l'ODD n°17, centré sur le développement des partenariats constitue une véritable clef de voûte de l'édifice d'ensemble tant, ainsi que le souligne l'ONU, les « partenariats multipartites seront essentiels pour tirer parti des interconnexions entre les ODD ».

Le développement des partenariats porte tout autant sur le renforcement des rapports entre les Etats, que sur l'implication de la société civile, en étant à même de prendre appui sur des indicateurs de progrès renouvelés, pertinents et partagés.

Le dix-septième et dernier objectif promeut des partenariats efficaces entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour la réalisation des objectifs du développement durable (ODD) au niveau mondial, régional, national et local. Ces partenariats doivent être inclusifs, construits sur des principes et des valeurs communes, et plaçant au cœur de leurs préoccupations les peuples et la planète.

En effet, il s'agit pour chaque pays de prendre des mesures pour veiller à ce que personne ne soit laissé en arrière, en mobilisant les ressources existantes et des moyens supplémentaires, recourir au développement technologique, procéder au renforcement des capacités et les pays développés doivent remplir leurs engagements d'aide publique au développement.

L'atteinte des ODD ne pourra se faire en laissant les acteurs agir isolément chacun dans son domaine. Les ODD proposent un agenda intégré et universel. En ce sens, l'ODD n°17, centré sur le développement des partenariats constitue une véritable clef de voûte de l'édifice d'ensemble tant, ainsi que le souligne l'ONU, les « partenariats multipartites seront essentiels pour tirer parti des interconnexions entre les ODD ».

Le développement des partenariats porte tout autant sur le renforcement des rapports entre les États, que sur l'implication de la société civile, en étant à même de prendre appui sur des indicateurs de progrès renouvelés, pertinents et partagés.

Au niveau national, des efforts sont faits pour construire des partenariats entre groupes d'acteurs et au sein de groupes d'acteurs autour des ODD et de thèmes spécifiques (cas de la plateforme nationale des ONG sur la nutrition)

Au niveau international, le premier Forum des organisations de la société civile organisé en parallèle au deuxième Sommet sur les objectifs du développement durable pendant l'Assemblée générale des Nations Unies, aura permis la mise en place des groupes de travail multilatéraux et interdisciplinaires permettrait de faciliter la participation des femmes, des peuples autochtones, des jeunes et des autres groupes vulnérables aux discussions sur le développement

Le Forum des organisations de la société civile a été conçu comme un espace constructif, axé sur les propositions et le dialogue entre la société civile et les États membres des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations et groupes internationaux liés à la mise en œuvre du Programme 2030.

Au niveau mondial et africain, des initiatives de partenariat sont en train d'être développées à l'échelle des communautés à la base, des jeunes et des adolescents (cas de la réunion du Grand Groupe des jeunes et des adolescents pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique (RCM-Africa)_ (MGYC/ARCSEM) ARFSD 2020: 27 février 2020, les producteurs, les ONG, même s'il faut admettre que c'est encore timide.

Par ailleurs, à travers la Plateforme Internationale des ONG et d'autres plateformes de la société civile, des partenariats en termes de renforcement de capacités, d'impulsion, de financement sont en cours

En effet, comment peut-on garantir la mobilisation et le contrôle efficaces des ressources nécessaires ? Cela relève avant tout de la responsabilité de chaque pays. Il est alors nécessaire d'effectuer des examens de l'avancement des objectifs dans chaque pays, en impliquant la société civile, le milieu des affaires et les représentants de différents groupes d'intérêts.

Au niveau régional, les pays partagent leurs expériences et s'attaqueront à des problématiques communes tandis que chaque année, aux Nations Unies, le Forum politique

de haut niveau pour le développement durable fera le point sur les avancées réalisées au niveau mondial, identifiera les lacunes et les questions émergentes, et recommandera des mesures correctives.

Les tentatives de prise en charge de ces principes au niveau pays sont pour l'instant circonscrites autour des points suivants :

- La planification nationale et locale articulée autour du PSE vert,
- Le cadre institutionnel qui repose sur le MEPC, MEDD, CNDD, CASE
- Les politiques publiques, projets et programmes mis en œuvre
- « L'Accord de Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement ».
- Le plaidoyer pour l'augmentation de l'aide public au développement, des dons de programmes, des dons de projets
- L'augmentation des recettes publiques (hors dons) en proportion du PIB
- La bonne gestion des envois de fonds de travailleurs migrants
- L'exportation de biens et services en valeur (en milliards de FCFA)
- La bonne gouvernance du Service de la dette (renégociation des conditions de remboursement, allègement..)
- La gestion des ODD dans l'espace gouvernemental : chaque ministère prend en charge un ou des ODD dédiés sans interaction avec d'autres ministères
- L'information et la communication sur les ODD
- L'organisation régulière de RAC dans le cadre du suivi des ODD à l'échelle des ministères techniques et à l'échelle nationale
- La recherche de la territorialisation des ODD
- La conduite de processus d'élaboration de la stratégie nationale « ne laisser personne en rade et d'un plan d'action sur la charte des donnée sinclusives
- Des politiques de lutte contre les inégalités sociales et l'iniquité territoriale sont mises en œuvre à l'échelle nationale, mais de façon déconnectée les uns des autres et en rupture avec la logique et les principes des documents de planification (plan de développement communal, plan départemental de développement): couverture maladie universelle, bourses de sécurité familiale, aide alimentaire ciblée, programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), PROMOVILLES, programmes d'emploi et de réinsertion économique des jeunes, programme de sécurité alimentaire, programme pour la petite enfance, projet sur l'éducation inclusive, programme de branchements sociaux (eau), programme de gratuité des toilettes, programme de cartes d'égalités des chances, projets/programmes de crédit pour les femmes, projets/programmes d'autonomisation des femmes...
- Un programme national de renforcement des données statistiques pour le renseignement des indicateurs est élaboré et soumis aux bailleurs de fonds
- La production de rapport annuel dans le cadre de la revue nationale volontaire ou de la revue annuelle classique dédiée au suivi des politiques publiques

Les faiblesses et limites constatées dans la prise en charge des principes sont :

- La gestion cloisonnée des ODD : chaque ministère prend en charge un ou des ODD dédiés sans interaction avec d'autres ministères
- La socialisation des ODD est encore de moindre envergure nationale et locale par les pouvoirs publics, les partenaires au développement et la société civile en termes d'information, de formation, de réflexion et d'échange : on met rarement l'accent sur les interrelations entre les ODD.
- La socialisation ne se fait pas en mettant l'accent sur l'intersectorialité des ODD
- L'intersectorialité reste peu courante, tant au niveau des ministères qu'au niveau local, alors même que la coordination entre secteurs et aux différentes échelles de la prise de décision (nationale, régionale, locale) s'avère cruciale pour optimiser l'action publique
- La co-construction du bien commun n'est pas mise en branle : déficit de mobilisation de tous les acteurs à toutes les échelles de développement
- Des fonds importants dédiés aux ODD ne sont pas encore mobilisés, ni par l'Etat (gouvernement, collectivités territoriales), ni par la société civile ou le secteur privé
- Les données sectorielles, thématiques actuelles et suffisantes, les données désagrégées et décentralisées ne sont pas encore disponibles pour bien renseigner les indicateurs et mieux prendre en charge le principe « ne laisser personne en rade »
- Les projets et programmes en cours de lutte contre les inégalités sociales et l'iniquité territoriale ne touchent pas le grand nombre, sont limités dans le temps et ne donnent pas entièrement satisfaction (cas CMU, Programme des cartes d'égalité des chances…
- Les dimensions des discriminations, des inégalités sociales et de l'iniquité territoriale sont mal appréhendées à travers les approchés développées : bien des catégories de personnes vulnérables sont laissées en rade ou sont mal identifiées et localisées dans des secteurs et domaines d'activités
- La stratégie nationale pour bien prendre en charge le principe « ne laisser personne en rade » à travers des politiques, programmes et projets plus pertinents et soutenus n'est pas encore élaborée de façon concertée
- L'accaparement des fonds destinés à l'aide au développement international par les ONGs internationaux au détriment des ONG locales
- La non-harmonisation et la non-mutualisation des efforts des partenaires au développement
- Baise consistante de l'aide au développement
- Manque d'harmonisation entre gouvernements et société civiles, milieu scientifique et universitaire et secteur privé
- Baisse consistante de l'aide au développement
- Rareté des partenaires au développement, manque d'engagement et promesses non tenues
- Inopérationnalité des commissions des CT chargées de la coopération décentralisée

Recommandations

- Mettre en valeur les potentialités économique de nos CT.
- intégrer toutes les parties prenantes dans le suivi dans le cadre de la gestion des ressources obtenues par les partenariats
- Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale entre nos CT et d'autres contraints
- Renforcer la participation du Sénégal aux rencontres internationales sur les questions relatives au changement climatique
- Renforcer la coopération entre ambassades, ONG, investisseurs étrangers
- Encourager l'Etat à établir des partenariats avec des entreprises locales en faveur de la mise en œuvre des objectifs du développement durable
- Renforcer les ARD en ressources financières et humaines pour une meilleure prise en charge de ce volet
- Mettre en valeur les potentialités des collectivités territoriales en s'appuyant sur des documents de planification articulés aux ODD
- Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale axée sur les CT
- Promouvoir la coopération Sud-Sud

V- MISE EN ŒUVRE DES ODD RETENUS DANS LE CONTEXTE DE COVID 19

La maladie à coronavirus (COVID-19) a eu et continuera d'avoir des répercussions sanitaires, sociales, économiques et financières sans précédent à l'échelle mondiale et particulièrement dans des pays sous-développés comme le Sénégal.

La Covid-19 a un impact significatif sur la mise en œuvre de l'ensemble des ODD, en dépit des efforts faits par l'Etat du Sénégal pour soutenir certains secteurs d'activités. Les ressources disponibles seront affectées prioritairement à certains secteurs pour amortir le choc et soutenir les groupes vulnérables dont le champ s'élargissait et le nombre augmentait de jour en jour.

Les chocs ont été très intenses et la riposte faible. Les impacts négatifs sont plus importants que les impacts positifs, plus constatés au niveau des ODD 14, 15.

Pour l'ODD 4 :

- Fermeture des écoles
- Réduction des programmes d'enseignement en milieu scolaire
- Tentatives de développement de l'enseignement à distance
- Diminution du quantum horaire
- Vulnérabilité des écoles mieux ressentie : absence d'eau, de toilettes fonctionnelles, déficit de tables-bancs
- Nombre pléthorique dans les salles de classes
- Insuffisance des produits d'hygiène et sanitaire (prévention)
- Faible avancée dans la mise en œuvre des engagements internationaux, sous régionaux
- Diminution des ressources destinées à l'ODD5 (budget de l'Etat, projets, programmes)
- Baisse du niveau des élèves (programme inachevé)

Pour l'ODD 5

- Forte diminution des revenus tirés des activités génératrices de revenus (fermeture des marchés, restriction des déplacements, difficultés d'approvisionnement, rareté et cherté des produits)
- Difficultés à rembourser les crédits contractés à l'échéance
- Pertes d'emplois
- Diminution des revenus de transferts
- Paralysie du secteur informel occupé en majorité par des femmes
- Stigmatisation du personnel soignant féminin durant la crise sanitaire
- Augmentation des violences faites aux femmes et aux filles durant le confinement ;
- Relations tendues dans les familles
- Augmentation des situations de dépression chez les familles
- Difficultés à faire face aux dépenses courantes (santé, éducation des enfants, alimentation, accès à l'eau…)
- Faible fréquentation des structures de santé
- Système associatif en léthargie (pas de réunions, d'assemblées générales)
- Activités des projets en direction des femmes ralenties (formation….)
- Diminution des fonds dédiés à l'autonomisation des femmes
- Diminution des ressources destinées à l'ODD5 (budget de l'Etat, projets, programmes)
- Faible avancée dans la mise en œuvre des engagements internationaux, sous régionaux

Pour l'ODD 14

- Moins de pression sur les ressources halieutiques
- Ralentissement des activités des structures, des acteurs de la pêche
- Diminution des débarquements et des revenus tirés de la pêche
- Diminution des ressources destinées à l'ODD14 (budget de l'Etat, projets, programmes)
- Faible avancée dans la mise en œuvre des engagements internationaux, sous régionaux

Pour l'ODD 15

- Moins de pression sur les ressources naturelles : produits de cueillette, bois de chauffe, bois d'œuvre, charbon
- Moins de pollutions sous toutes ses formes : olfactives, sonores, lumineuses, effets de serre
- Ralentissement des activités des structures, des acteurs du secteur de l'environnement
- Diminution des revenus tirés du secteur (produits ligneux et non ligneux)
- Diminution des ressources destinées à l'ODD15 (budget de l'Etat, des CT, projets, programmes)
- Faible avancée dans la mise en œuvre des engagements internationaux, sousrégionaux

Pour l'ODD 17

- Rareté des ressources financières au plan international
- Redéfinition des priorités de partenariat
- Forte diminution des rencontres internationales, nationales, sous régionales
- Forte diminution des flux financiers venant des émigrés, de l'aide au développement
- Difficultés de renégociation du service de la dette

VI- LES MESSAGES ET LA DECLARATION FORMULES PAR LA SOCIETE CIVILE

Les principaux messages formulés sont les suivants :

Message 1 : Disponibilité de données fiables et désagrégées dans tous les secteurs d'activités pour un renseignement plus effectif des indicateurs

- Consolider le processus de suivi-évaluation des ODD
- Prendre en compte les besoins spécifiques des différentes couches vulnérables

Message 2 : Territorialisation des ODD à travers les plans territoriaux de développement, gage d'un développement durable profitable à tous

- Articuler les documents de planification aux ODD
- Appuyer la mise en œuvre des documents de planification en mettant en place un dispositif de suivi pour la collecte et l'analyse de données désagrégées
- Renforcer l'appui aux CT (investissements, renforcement des capacités des acteurs)

Message 3 : La dispersion des services dédiés, rend inefficace l'effectivité des programmes de protection sociale

- Recenser les services dédiés et recentrer leur champ d'action
- Rationnaliser le cadre institutionnel et le cadre opérationnel
- Rationnaliser les ressources humaines, financières
- Renforcer l'efficacité dans les interventions

Message 4 : Pour une gouvernance vertueuse des fonds publics dans le cadre de la mise en œuvre des ODD

- Utiliser de façon rationnelle et transparente des ressources financières allouées aux différents sous-secteurs.
- Respecter strictement le principe de l'équité territoriale pour ne laisser personne en rade.
- Gérer de façon inclusive et participative les ressources nationales.
- Respecter les spécificités économiques et sociales des territoires.
- Renforcer les fonds d'appui au aux collectivités territoriales

Message 5 : Une société qui respecte les droits humains pour un développement harmonieux et durable

- Vulgariser les textes de lois et instruments juridiques
- Renforcer l'Etat de droit
- Développer tout plaidoyer nécessaire
- Informer, sensibiliser, communiquer

Message 6 : Le respect des accords et engagements mondiaux en faveur du climat (COP 21), d'autres thématiques en rapport avec les ODD, un impératif pour l'atteinte des dits ODD en 2030

- Faire respecter les accords et engagements
- Mobiliser des ressources financières suffisantes et à moindre coûts
- **Mettre en place des lignes dédiées aux interventions des ONG**

Message 7 : Donner une éducation de qualité, c'est contribuer au développement durable de la nation

- Faire une large diffusion des ODD dans les langues
- Développer l'éducation inclusive
- Renforcer le niveau de formation des enseignants
- Lutter contre les VBG
- Faciliter l'accès à l'éducation à tous les enfants sans discrimination aucune
- **Corriger les inégalités liées au genre**

Message 8 : Je suis handicapé, je dois m'assurer de la mobilité, de l'accès à l'éducation, aux soins de santé, un emploi valorisant, une vie saine

- Développer le plaidoyer pour une application effective et intégrale de la Loi d'Orientation Sociale (LOS)
- Promouvoir l'éducation inclusive

La Déclaration de la société civile est la suivante :

« Les êtres humains sans discrimination sont au centre des préoccupations et problèmes de développement pris en charge par les ODD. Ils ont droit à l'éducation, à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. La mesure des progrès réalisée nécessite des données inclusives ».

VII- DES TEMOIGNAGES RECUEILLIS AUPRES DES PARTICIPANTS

En marge des ateliers, il est recueilli des témoignages écrits et oraux (voir vidéos)

Témoignage 1

Mamadou Fall, Président régional de la Fédération des Associations de Personnes vivant avec un handicap, Région de Thiès.

J'habite à Mbour. Je suis venu participer à l'atelier organisé par le CONGAD sur le suivi des ODD. Nous apprécions à sa juste valeur la tenue de cette rencontre, à Thiès, qui permet de défendre les intérêts des personnes en situation d'handicap dont nous représentons.

Je vois que l'atelier qui a réuni les acteurs de la société civile des régions de Dakar, Diourbel et Thiès sur le suivi des Objectifs du Développement Durable (ODD), est une bonne initiative. Il nous a permis de revisiter les ODD, de voir leur impact sur le vécu des populations, notamment à l'endroit des personnes vivant avec un handicap.

Cet atelier a permis **de constater** à quel point les ODD concernés ont pris en compte les préoccupations des personnes en situation de vulnérabilité. A propos de l'ODD portant sur l'éducation, en tenant compte de la stratégie ''*Ne laisser personne en rade*'', certains enseignants sont laissés en rade ; car les écoles ne sont pas toutes accessibles, les enseignants ne sont pas suffisamment formés pour mieux encadrer les personnes handicapées, surtout dans le domaine de l'inclusion sociale.

A mon avis, l'inclusion est le seul domaine qui permet de prendre en charge les personnes en situation d'handicap; en leur permettant surtout de bien suivre leurs études. Et cela va permettre d'élever le niveau des personnes vivant avec un handicap. Les études doivent aussi avoir une finalité. Quand on a acquis des connaissances, la situation d'handicap ne doit pas constituer un obstacle pour avoir du travail.

Dans beaucoup de cas, au moment du recrutement**,** le handicap pose un problème. Certains voient mal comment une personne vivant avec un handicap peut effectuer certaines tâches. Pourtant, à l'école on était dans les mêmes classes que les autres enfants qui n'étaient **pas** plus compétents. On peut avoir les mêmes diplômes. Mais s'il ne reste rien qu'à travailler, on

n’est pas privilégié. Cela n’encourage pas les autres élèves actuellement à l’école et même les parents d’enfants handicapés.

Témoignage 2

Je m’appelle Oumou Kalsoum Doucouré, Madame Diakhaté. Je suis de l’ONG Eau Vive Sénégal basée à Thiès. Depuis hier.

Depuis hier, on est au niveau de l’hôtel Croissant Magique pour participer à l’atelier inter-régional de concertation sur la stratégie nationale ‘’*Ne laissez personne en rade*’’ pour recueillir les propositions des acteurs de la société civile et sur la VNR 2022.

Donc, pendant ces deux jours-là on nous a présenté tout le travail fait depuis le début de ce processus, en ce qui concerne la stratégie nationale ‘’*Ne laissez personne en rade*’’. On a travaillé au sein de deux groupe sur une contribution de la société civile par rapport à la stratégie, *‘’Ne laissez personne en rade’’.* Cela aura permis entre autre de cibler des catégories d’acteurs considérés comme des personnes qui sont laissées en rade dans les ODD ciblés.

On a travaillé sur cinq ODD, 4, 5, 14, 15 et 17. Et sur ces ODD, pour les laissés pour compte, on avait ciblé également les ménages extrêmement pauvres, les chômeurs, les jeunes…, dont une bonne partie est représentée dans cet atelier pour pouvoir recueillir leurs avis, leurs propositions par rapport à la stratégie *‘’Ne laissez personne en rade’’.*

Donc, je pense que quand même c’était important de tenir un tel atelier inter-régional parce que les travaux de groupe ont permis aussi de savoir ce que l’Etat a proposé pour le moment de l’amender, de formuler des recommandations sur divers aspects.

Témoignage 3
Madame Penda CISSE, Coordinatrice départementale (Diourbel) de la Scolarisation des filles (Scofi)- Région de Diourbel.

Nous sommes à Thiès, depuis hier, dans le cadre d'un atelier organisé par le CONGAD que nous félicitons pour la tenue de cet atelier. C'est véritablement un prétexte pour revisiter les ODD et sur cette base permettre aux acteurs, ici présents, de passer en revue les propositions de l'Etat par rapport à ces ODD-là. Egalement un prétexte pour que ces mêmes acteurs puissent apporter leur touche en faisant des orientations, mais également en appuyant en termes de propositions pour que tout ce qui est ressorti des échanges puisse être revu dans une certaine mesure. Aussi, on a eu des données, des statistiques qui posent des problèmes à notre niveau par rapport à une certaine fiabilité, peut-être.

Mais on est également honoré que le secteur de l'éducation dans lequel on est puisse être mis en avant par rapport à comment contribuer à la gestion de ce secteur-là, compte-tenu des difficultés qui y sont notées. C'était une opportunité de s'atteler à tout cela, d'autant plus que l'éducation est incontournable quand on parle de développement durable. Nous magnifions la tenue de cet atelier et nous espérons qu'au sortir de ces deux jours, les acteurs pourront s'accorder sur l'essentiel dans le sens de l'amélioration de tout ce qui peut contribuer à l'atteinte des ODD.

Dans le secteur de l'éducation où je suis, beaucoup de problèmes sont à noter, notamment la protection des enfants, en général, mais celle des filles, en particulier. On sait que dans des actions synergiques, les acteurs qui sont présents dans la région de Diourbel sont en phase d'entamer des actions, d'activer des leviers allant dans le sens de la protection de ces enfants-là. Mais sur le terrain, on est confronté à beaucoup de blocages liés à la position sociale, aux aspects religieux, culturels, qui prévalent dans la localité.

Mais de plus en plus, des avancées sont notées sur le terrain. On sait qu'en termes de protection des enfants, spécifiquement des filles, on a fait du chemin et on a eu des résultats probants. Cet aspect lié au maintien des filles à l'école qui pose toujours problème demeure également important. Et que tous les acteurs doivent s'atteler à cela pour qu'on puisse parvenir à avoir une meilleure assise dans l'éducation de ces filles-là.

Au niveau de la région de Diourbel, il y a aussi les problèmes liés à la protection des femmes et à leur autonomisation; des problèmes qui sont en train d'être gérés. Les acteurs sont

également en train de mettre la main à la pâte pour qu'on arrive à voir ces femmes-là autonomisées, protégées face aux violences basées sur le genre (VBG).

Témoignage 4
Bassirou Sow, Trésorier du Conseil Régional de la Jeunesse, représentant le Président du CRJ de la région de Thiès.

Je remercie le Conseil des d'Appui au Développement (CONGAD) de nous avoir donné l'opportunité de participer à cet atelier qui a réuni des acteurs de la société civile, des syndicats, des élus locaux et des services techniques déconcentrés de l'Etat des régions de Dakar, Diourbel et Thiès.

Lors de cet atelier nous avons revisité les ODD 4, 5, 14, 15 et 17. Précédemment même avec le CONGAD on avait eu à participer à un atelier tenu à Saint-Louis. Ici, à Thiès, nous avons examiné dans les travaux de groupe les différents ODD ciblés mais aussi nous avons essayé d'évaluer l'impact même de ces ODD sur le vécu des populations.

Au niveau de la jeunesse, il y a une très grande partie qu'on peut considérer comme faisant partie des personnes vulnérables, parce qu'ils sont en majorité chômeurs, ou sans emplois. La question de l'emploi est revenue lors des discussions et la jeunesse occupe une place importante pour le capital humain. Aussi, le problème de la formation a été évoqué plusieurs fois; l'inadéquation des formations qui sont proposées aux jeunes et l'offre d'emploi sont des équations qui ont été posées. Ainsi, nous avons proposé des pistes de solution. Il s'agit de l'adaptation de la formation aux besoins du marché de l'emploi. Les entreprises sont là, à

Thiès, mais le personnel qualifié n'y est pas. Il faut adapter la formation au besoin de recrutement des personnels.

Sur l'ODD concernant l'éducation, nous avons listé de multiples problèmes. Cet ODD, à lui seul, peut faire l'objet d'un atelier de trois jours à une semaine, parce qu'on a évoqué d'énormes difficultés surtout au sein de l'enseignement supérieur, l'Université Virtuelle du Sénégal (UVS).

C'est une bonne chose que l'Etat a initié, mais il faut toujours accompagner les acteurs sur le terrain. Il y a une participante qui a souligné que des étudiants ne suivent des cours que deux fois par semaine. Elle trouve qu'il faut mieux encadrer ces étudiants-là.

En ce qui concerne l'école élémentaire, nous avons noté des personnes vulnérables qui ne sont pas encore pris en charge, surtout au niveau du préscolaire. L'effectif, le nombre d'élèves par classe, posent aussi problème surtout dans les grandes villes comme Dakar, Diourbel et Thiès. Il y a parfois un déficit d'enseignants et surtout de salles de classe local au niveau des villages reculés. Dans les zones rurales, nous avons des classes multigrades, des abris provisoires. Il y a un phénomène qui revient notamment avec les classes de double flux. Nous avons un problème pour respecter le quantum horaire.

Au sein du groupe (1) de travail, nous avons aussi évoqué l'éloignement des écoles. Vous allez dans un milieu où l'école est à deux à 10 kilomètres, ce qui constitue un facteur d'abandon scolaire.

Plusieurs problèmes sont. Nous avons aussi essayé d'attirer l'attention de l'Etat sur la nécessité de former les enseignants sur les questions liées au genre, pour une meilleure prise en charge des personnes vulnérables dans le système éducatif. Nous avons formulé aussi des recommandations allant dans le sens de diminuer les abris provisoires en construisant des salles de classes, ce qui constitue un intrant de qualité pour l'éducation.

VIII- CONCLUSIONS

Le Sénégal a fait des efforts considérables dans le suivi et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les politiques sectorielles, les projets et les programmes ont, dans la seconde phase (PAP 2019-2023), pris en compte les aspects prioritaires identifiés par l'ensemble des acteurs au développement pour couvrir l'intégralité de l'Agenda 2030.

En dépit des progrès constatés, des contraintes demeurent, dont notamment le fardeau de la dette, la faiblesse des ressources intérieures, une situation politique parfois tendue, un système statistique national encore peu performant sur les aspects de décentralisation et désagrégation des données, des poches nationales de pauvreté qui ont tendance à se multiplier et s'amplifier à cause des situations de crise engendrées par la pandémie de COVID 19, la guerre en Ukraine

Les principales recommandations qui tiennent compte des enseignements tirés vont dans le sens :

- d’assurer l’intégration complète des ODD dans les politiques publiques, notamment dans les lettres de politiques sectorielles de développement (LPSD) ; les plans locaux de développement (PDC et PDD) ; les projets et programmes publics ;
- d’aligner le cadre de suivi des politiques publiques avec celui des ODD et assurer le renseignement des indicateurs de suivi des ODD en réalisant les études et enquêtes nationales appropriées ; renseigner les indicateurs des ODD en tenant compte de leur niveau de désagrégation ;
- d’élaborer et de mettre en œuvre la stratégie nationale sur le principe « ne laisser personne en rade » (systématiser l’identification des personnes laissées en rade à travers des enquêtes quantitatives et des enquêtes de perception ; faire des cartographies par ODD pour les personnes laissées en rade ; renforcer le registre national unifié pour l’enregistrement des personnes laissées en rade pour en faire le seul outil d’intervention pour ne laisser personne en rade) ;
- de produire, si nécessaire, des rapports annuels de suivi des ODD, en marge du rapport de la RAC, à tous les niveaux (central, déconcentré et décentralisé) ;
- de faciliter l’appropriation des ODD par l’ensemble des catégories d’acteurs dans une démarche inclusive ;
- de renforcer les capacités de toutes les parties prenantes (services étatiques, parlement, élus locaux, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers) sur la formulation et le suivi des ODD, notamment les acteurs de la société civile et les professionnels des médias et les élus locaux ;
- d’assurer la mobilisation de ressources financières importantes pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable au Sénégal.
- de renforcer la collaboration et promouvoir le principe de l’interdépendance des ODD
- de bannir le cloisonnement
- mettre en œuvre le plan d’actions de la charte des données inclusives de manière à pousser à disposer de statistiques nationales complètes, suffisantes, désagrégées, décentralisées
- de développer le plaidoyer nécessaire pour que l’ODD 17 soit suffisamment mis en œuvre et profite à toutes les catégories d’acteurs et à l’ensemble des ODD : plus de partenariats inclusifs et de ressources financières mobilisées à travers différents mécanismes dont l’annulation de la dette pour la contribution de tous à la mise en œuvre des ODD
- de faire prospérer l’approche intersectorielle des ODD au sein des ministères, de la société civile, du secteur privé……
- de s’employer à un exercice annuel d’évaluation citoyenne des programmes, projets inscrits dans une logique de lutte contre les discriminations, les inégalités sociales, l’iniquité territoriale
- de faire exercer le contrôle citoyen de la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes et projets d’intérêt général à toutes les échelles de développement
- d’amener les collectivités territoriales à élaborer et mettre en œuvre des plans de développement local arrimés aux ODD